



ANALYSE COMPAREE DES POLITIQUES ET DES ACTIONS DECLAREES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE PAR LES ENTREPRISES DU CAC 40

Réalisation : Sylvain Boucherand, Camille Bouquet, Antoine Le Gal

Relecture : Béatrice Bellini, Emmanuel Delannoy, Nadia Loury, Michèle Royer

Mise en page : Emilie Plégat

SOMMAIRE

Synthèse	3
I. Biodiversité : état des lieux et enjeux pour l'entreprise	4
I.1. La diversité biologique	4
I.2. Etat des lieux de la biodiversité	5
I.3. Impacts des activités de l'entreprise sur la biodiversité	6
I.4. Dépendances des activités de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité	7
II. Résultats de l'étude	9
II.1. Contexte général	9
II.2. Le contexte réglementaire en France : l'article 225 de la loi Grenelle II	9
II.3. Réflexion menée et objectifs de l'étude	10
II.4. Echantillon évalué et regroupement d'entreprises	11
II.5. Description de la méthodologie	13
II.6. Scores généraux	17
III. Analyse détaillée des démarches biodiversité	20
III.1. Prise en compte générale de la biodiversité	20
III.2. Identification et analyse des impacts des activités sur la biodiversité	21
III.3. Identification et analyse des dépendances des activités vis-à-vis de la biodiversité	23
III.4. Identification et actions concernant la responsabilité élargie de l'entreprise	25
III.5. Formalisation d'une politique et engagements en faveur de la biodiversité	28
III.6. Reconnaissance Stratégie Nationale pour la Biodiversité	29
III.7. Actions menées sur le terrain en faveur de la biodiversité	30
III.8. Partenariats dans le cadre de la protection de la biodiversité	32
III.9. Outils de management, d'évaluation et d'intégration de la biodiversité	33
III.10. Analyse cartographique des enjeux de biodiversité	37
III.11. Veilles, Recherche et Développement, et offres de produits et services menés par l'entreprise	38
IV. Conclusion	42
Références	43

Synthèse

Le monde du vivant – aujourd’hui souvent désigné par le terme biodiversité – est à la base de l’ensemble de l’économie et donc du bon fonctionnement des entreprises. Les écosystèmes produisent un grand nombre de biens et services dont nous tirons un bénéfice et qui contribuent au bien-être et au développement de l’humanité.

Et pourtant, depuis des années la biodiversité s’érode sous l’impact des activités humaines et nous perdons ainsi le potentiel évolutif des écosystèmes, qui n’est autre que la capacité du monde vivant à s’adapter aux changements et à perdurer dans le temps – c’est un peu comme si nous étions en train de résilier notre assurance vie ! Pour preuve, le Millenium Ecosystem Assessment (groupement de plus de 1300 scientifiques internationaux) estime que l’érosion de la biodiversité implique une perte annuelle directe de 1% du PIB et qui serait de 7% en 2050 et que la valeur des services produits par les écosystèmes dont nous bénéficions serait proche de la moitié du PIB mondial...

Afin d’évaluer l’engagement des grandes entreprises françaises sur le sujet, nous avons réalisé un référentiel de notation des politiques *biodiversité* des entreprises et nous l’avons appliqué aux sociétés du CAC40. Nous nous sommes basés sur le contenu des rapports extra-financiers de ces 40 entreprises, publiés en 2013. Pour cela, nous avons réalisé une grille d’analyse structurée autour de 8 thèmes : impacts sur la biodiversité, dépendances aux écosystèmes, périmètres de la démarche, formalisation de la stratégie biodiversité, outils mis en œuvre, pratiques d’innovation, législation et positionnement stratégique. Ces thèmes sont déclinés en plus de 130 critères sur lesquels la maturité et la performance de la stratégie biodiversité sont analysées, qui permettent d’obtenir ainsi 80 critères de notation.

Sans surprise, nous avons observé des disparités importantes d’une entreprise à l’autre, sur la nature de sa démarche, sa maturité, son périmètre ou encore par exemple ses résultats. Certaines ont pris une avance remarquable, comprenant l’intérêt stratégique de ‘gérer le risque biodiversité’. C’est notamment le cas des secteurs d’activité habituellement pointés du doigt pour leurs impacts importants sur la biodiversité comme la construction ou par exemple ayant une dépendance très directe forte comme les industries agroalimentaires.

Sur les 40 entreprises analysées, 6 ne publient pratiquement aucune information sur ce thème, déclarant que ce n’est pas un enjeu pour leur activité et un peu moins de la moitié (18/40) ont une politique biodiversité relativement formalisée. De plus, la notion d’impact sur la biodiversité commence à être intégrée par de plus en plus d’entreprises (30 sur 40 approchent le sujet sous cet angle) alors que la notion de dépendance – en lien direct avec la gestion de risque pour une entreprise – n’est affichée que par 7 d’entre elles. Enfin, pour conclure ces quelques résultats généraux, seul un quart des entreprises indique faire de la R&D sur le sujet et un cinquième seulement mène des actions sur leur chaîne de valeur.

La biodiversité, grande absente des démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) il y a quelques années, commence à gagner du terrain dans le monde économique, grâce sa médiatisation et à la prise de conscience des entreprises de l’importance stratégique de cet enjeu pour leurs activités. Espérons que cela se poursuive en transformant profondément et durablement les business models ! ☺

I. Biodiversité : état des lieux et enjeux pour l'entreprise

I.1. La diversité biologique

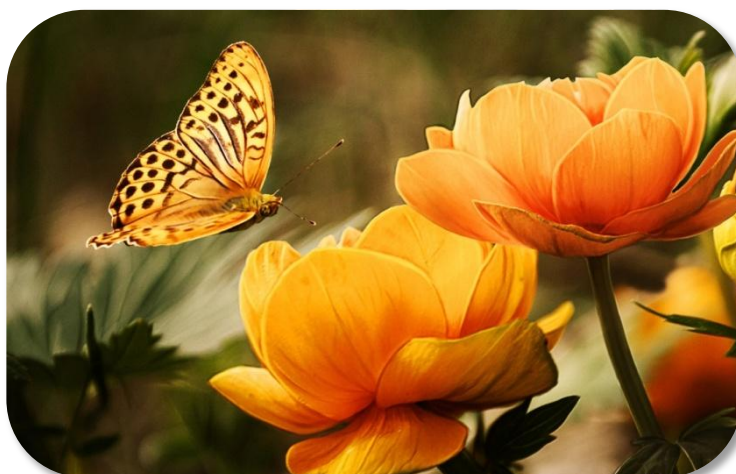
La biodiversité est un terme qui a fait sa place dans le paysage du développement durable notamment au cours des dernières années, suite à l'année 2010 qui a été désignée par l'assemblée générale de l'ONU « année internationale de la biodiversité ». Son histoire est pourtant un peu plus ancienne, ce terme ayant été inventé en 1985 comme étant la contraction de « diversité biologique ».

Il désigne ainsi l'ensemble du monde vivant, dans sa diversité la plus large. On parle généralement de 3 niveaux : la diversité génétique, qui représente la diversité des individus au sein d'une espèce ; la diversité spécifique, qui désigne la diversité des espèces vivantes ; et enfin la diversité écosystémique, qui désigne les différents écosystèmes (forêts, zones humides, prairies, océans, etc.) constitués donc de différentes espèces et surtout des interactions entre celles-ci.

En effet, l'ensemble des espèces vivantes interagissent entre elles. Nous pouvons observer des relations de prédation, des relations de compétition (par exemple pour accéder à une ressource, un milieu ou un partenaire), mais aussi énormément de relations de coopération (exemple connu des plantes qui fournissent aux abeilles un nectar pour les nourrir, en échange ces dernières disséminent le pollen qui permet ainsi à la fleur de se reproduire).

Nous rappelons que l'humain fait intégralement partie de la biodiversité. Il est en interaction directe et indirecte avec un grand nombre d'espèces vivantes. Les écosystèmes produisent un certain nombre de biens et services dont l'humain retire un bénéfice : on parle des services écosystémiques. Ce sont par exemple la production de bois par les forêts, la production de poissons par les océans ou lacs, la capacité des sols à filtrer et purifier l'eau, la régulation climatique faite par certains écosystèmes, la capacité d'une barrière de corail à atténuer la force des vagues ou encore la pollinisation faite par les insectes... Cette approche a notamment été développée par le MEA (Millenium Ecosystem Assessment, 2005), un regroupement de 1360 experts internationaux.

La biodiversité est donc le moteur du système vivant planétaire et cette diversité est aussi un formidable potentiel d'adaptation aux changements globaux. Aujourd'hui, nous ne connaissons qu'une petite partie des espèces vivantes, et pourtant grâce à cela, nous avons pu développer l'agriculture, trouver des médicaments, nous inspirer du fonctionnement de certaines espèces pour innover ; qui sait ce que la biodiversité peut receler comme secret pour l'avenir... c'est donc également notre assurance vie !



I.2. Etat des lieux de la biodiversité

Cela fait longtemps que l'on a observé un déclin de la biodiversité, causé par les impacts des activités humaines. Comme le montrent les rapports récents du MEA (qui a produit en 2005 un rapport faisant l'état des lieux des écosystèmes et de la biodiversité et de leurs liens avec le bien-être humain) ou encore de la TEEB en 2007 (The Economics of Ecosystems and Biodiversity), l'érosion de la biodiversité s'accélère et cela se traduit notamment par une diminution à venir du bien-être humain. Nous sommes entrés dans la 6^{ème} grande crise d'extinction des espèces vivantes (la dernière ayant causé la disparition des dinosaures il y a 65 millions d'années).

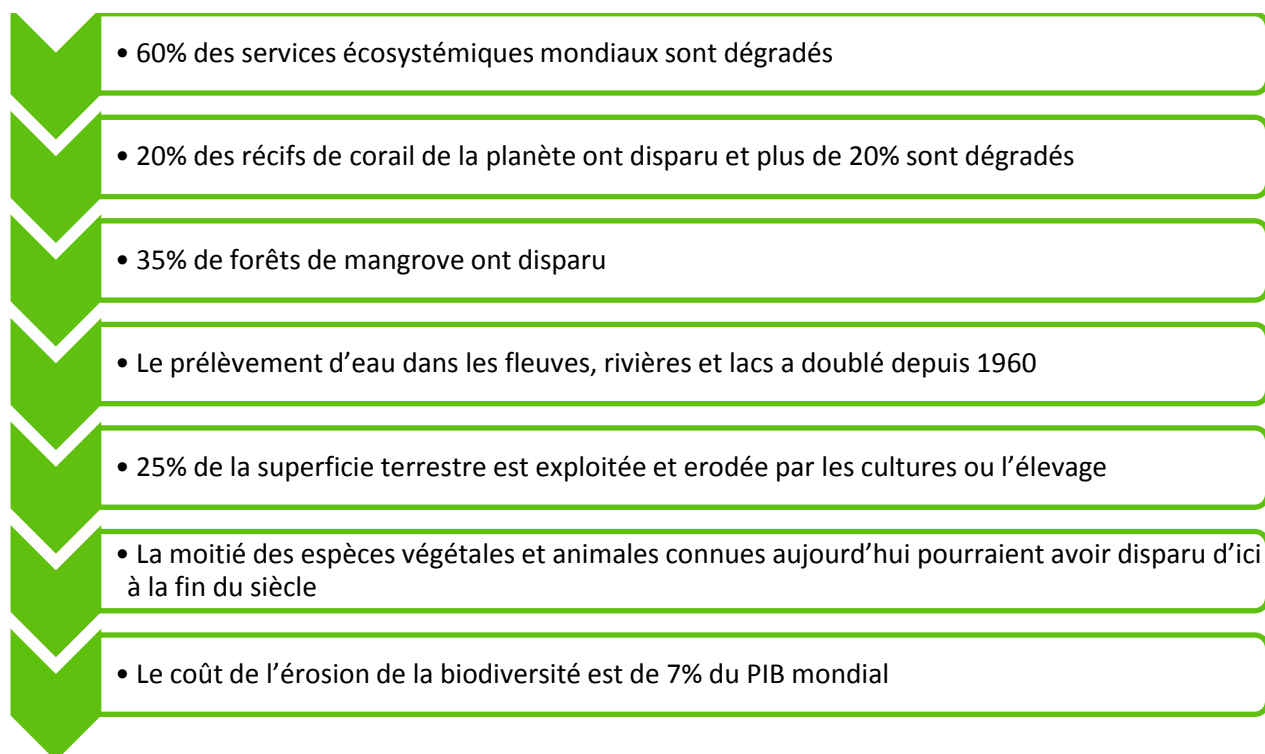


Figure 1 – Source : rapports MEA & TEEB

La disparition des espèces et de dégradation des écosystèmes a atteint un niveau préoccupant. L'ensemble des acteurs de la société doit en prendre conscience, que ce soit les citoyens, les institutions publiques et les entreprises privées.

Les relations existantes entre une entreprise et la biodiversité se situent à deux niveaux : d'une part, il y a les impacts de l'activité d'une entreprise sur les écosystèmes, mais aussi d'autre part des situations de dépendance des activités économiques à la biodiversité. Il s'agit donc d'une relation d'interdépendance, directe et indirecte, qui doit inciter les entreprises à s'engager pour la diversité biologique.

I.3. Impacts des activités de l'entreprise sur la biodiversité

Différents facteurs participent à l'érosion de la biodiversité. Le Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable a regroupé ces atteintes selon 5 facteurs majeurs :

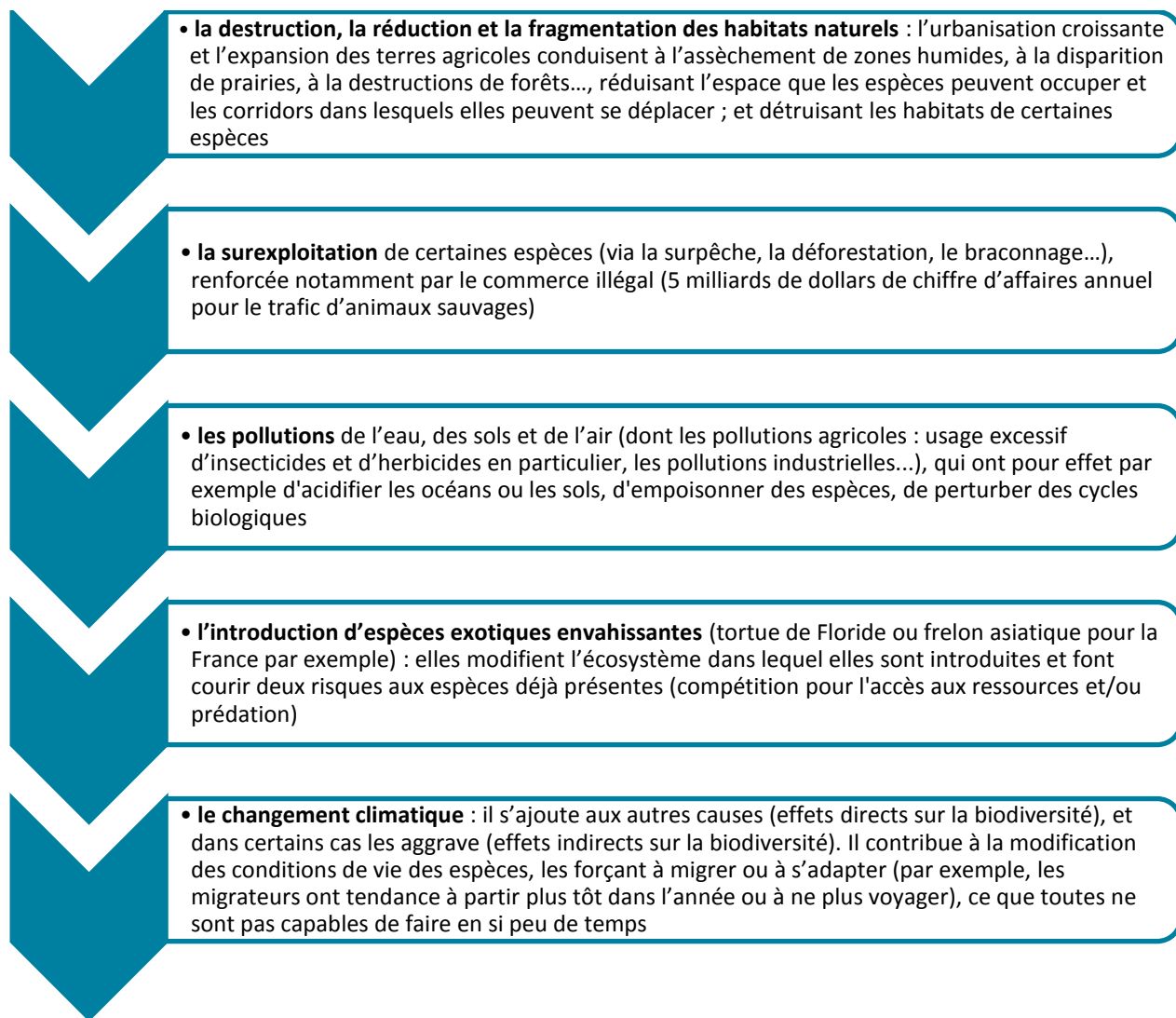


Figure 2 – Sources : site du Ministère du Développement Durable

Toute entreprise a de manière directe ou indirecte (via ses chaînes de valeur notamment) une influence sur un ou plusieurs de ces facteurs. C'est ce que l'on peut appeler les impacts de leurs activités sur la biodiversité et sur les écosystèmes et qui participent à la dégradation de ces derniers.

I.4. Dépendances des activités de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité

La société humaine et l'économie dépendent du bon fonctionnement des écosystèmes. En effet, les services écosystémiques qu'ils produisent et dont nous tirons un bénéfice sont à la base de l'ensemble de nos activités. Le Millenium Ecosystem Assessment a proposé une classification de ces services selon 4 catégories :

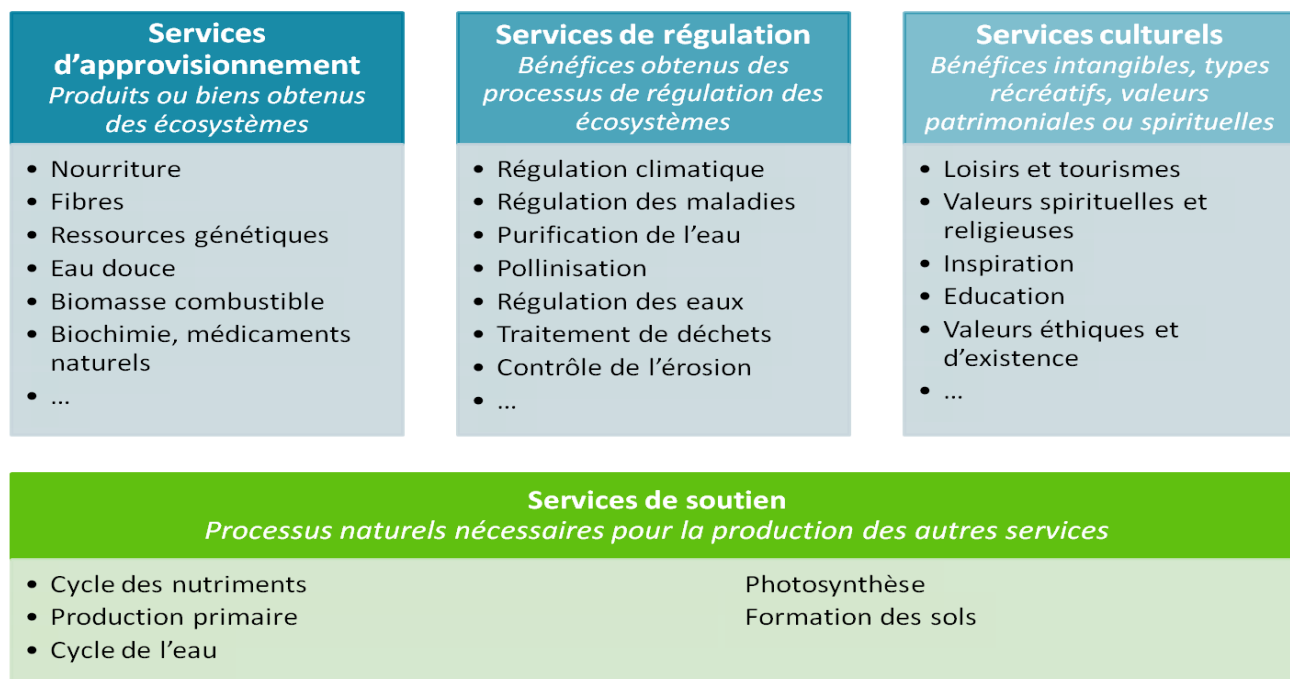


Figure 3 – Source : adapté de Millenium Ecosystem Assessment

Toutes les entreprises sont donc directement ou indirectement (via leurs fournisseurs, clients, partenaires) dépendantes d'un certain nombre de services écosystémiques. Ainsi, l'ensemble de l'industrie agroalimentaire et l'ensemble des entreprises et prestataires qui y sont liés ont une activité qui dépend du bon fonctionnement biologique des sols, du cycle de l'eau, mais aussi de la pollinisation pour une partie d'entre eux, de la régulation des maladies et parasites... La filière textile et les filières de la communication ont des dépendances aux services de production de fibre (tissu et papier) par exemple, etc.

Il est aujourd'hui nécessaire aux entreprises de prendre conscience de cette interdépendance et d'agir en faveur du maintien de la biodiversité, que ce soit pour prévenir les risques opérationnels (rupture d'approvisionnement, dégradation de la qualité de matières premières...), les risques financiers (augmentation des coûts, assurance, réparations – ce qui va dans le sens de la réglementation - ...), les risques d'images ou de réputation (pression des parties prenantes...). Il s'agit même d'une véritable opportunité qui s'offre à l'entreprise pour innover, mobiliser ses équipes et qui s'intégrera et renforcera sa politique de responsabilité sociétale et de développement durable. Au-delà de cette approche risques/opportunités, réinvestir dans le capital naturel, dont dépend l'ensemble de l'activité économique humaine, devrait être inscrit dans le fonctionnement « normal » des entreprises au même titre qu'elles réinvestissent dans le capital financier, le capital industriel ou le capital humain – ce qui leur permettrait de préserver leurs richesses et leur capacité à produire.



B&L 
évolution

www.empreinte-biodiversite.org

II. Résultats de l'étude

II.1. Contexte général

L'étude se base sur une réflexion similaire aux méthodologies employées en benchmarking et en notation extra-financière, qui consiste à évaluer les informations non financières disponibles sur les entreprises. Ces informations sont par exemple des indications sur la gouvernance de l'entreprise, la stratégie Développement Durable, le degré de responsabilité sociétale, le nombre d'actions réalisées sur le terrain en faveur de l'environnement, ou encore l'existence d'équipes internes dédiées à l'environnement. Ces informations sont en général utilisées par les parties prenantes de l'entreprise (des actionnaires ou bien d'éventuels investisseurs qui souhaitent posséder des critères de décision non financiers, des clients, des ONG, la société civile, les employés...). En effet, l'ensemble de ces acteurs a des attentes vis-à-vis du comportement responsable des entreprises, et le reporting extra-financier est un moyen pour l'entreprise de communiquer et de rendre compte de ces actions de RSE. De plus, de nouveaux investisseurs *responsables* apparaissent, qui ne s'intéressent plus seulement à la performance économique ou financière pure des entreprises, mais ont redéfini ce concept de performance en lui attribuant de nouvelles notions. Ces investisseurs responsables se basent ainsi sur une évaluation multicritères des entreprises pour décider de leurs placements, en intégrant les informations non financières à leurs critères de décision.

A ce titre, B&L évolution a constaté qu'aucune étude ou notation extra-financière des entreprises n'a encore été réalisée de manière aussi poussée sur les politiques *biodiversité* en particulier. En effet, ce sujet apparaît souvent dans les critères d'une notation extra-financière globale, mais n'a jamais été réellement considéré de manière spécifique. C'est pour cette raison que B&L évolution propose dans un but pédagogique une évaluation des stratégies biodiversité des entreprises du CAC40 basée sur l'analyse de leur rapport RSE. Cette approche pionnière est issue d'un modèle d'analyse développé en interne, centré sur l'interdépendance des entreprises aux écosystèmes et à la biodiversité et au management de leurs démarches.



II.2. Le contexte réglementaire en France : l'article 225 de la loi Grenelle II

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant un engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, constitue une étape importante vers l'intégration du développement durable au cœur des entreprises. L'article 225 est un dispositif central de cette nouvelle réglementation, en instaurant une transparence obligatoire des sociétés en matière environnementale et sociale. Cet article est complété par d'autres dispositifs, comme l'article 75 par exemple qui oblige de publier un bilan des émissions de carbone et un plan d'actions de réduction.

L'application du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (art. 225) a souligné les problématiques environnementales des activités des entreprises, notamment au sein des grandes entreprises. En effet, ce décret d'application détermine « les sociétés soumises à l'obligation d'inclure dans leur rapport de gestion des informations à caractère social et environnemental » qui seront d'ici 2015 toutes les entreprises de plus de 500 salariés et les entreprises cotées, ainsi que « la liste de ces informations ».

Ces informations concernent des aspects sociaux (comme la politique de l'emploi, les formations, l'organisation du travail ou encore la santé et la sécurité des salariés) ainsi que des aspects environnementaux (comme la politique environnementale globale, la gestion des déchets, les rejets de gaz à effet de serre ou encore l'utilisation durable des ressources). Parmi ces informations environnementales que les sociétés doivent toutes fournir, la protection de la biodiversité est incluse et en particulier il doit être obligatoirement mentionné « les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ». Parmi les informations complémentaires demandées aux sociétés cotées depuis 2001 (Loi NRE), on peut citer par exemple la loyauté des pratiques ou encore les relations fournisseurs, mais il n'apparaît pas de critères relatifs à la biodiversité.

Cependant, il est indiqué dans le décret que les sociétés peuvent indiquer parmi les informations demandées, « celles qui, eu égard à la nature des activités ou à l'organisation de la société, ne peuvent être produites ou ne paraissent pas pertinentes, en fournissant toutes explications utiles ». Il est également précisé, concernant les informations à mentionner pour les sociétés cotées, l'« obligation pour la société de justifier, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elle s'est trouvée dans l'impossibilité de fournir certaines des informations ».



En d'autres termes, l'article 225 de la loi Grenelle II oblige les entreprises à mentionner dans leurs rapports de gestion les mesures prises en faveur de la biodiversité, mais leur permet de ne pas fournir ces informations si des explications sont données sur ce choix. La réglementation n'incite donc pas aujourd'hui les entreprises à engager des politiques biodiversité ambitieuses et cohérentes, puisque qu'aucun critère sur les explications à fournir en cas d'impossibilité de mentionner certaines des informations n'est détaillé. Les entreprises ont donc la liberté de choisir ou non

de mentionner les mesures prises en faveur de la biodiversité, ou bien justifier, par un moyen qui leur est laissé libre, de l'impossibilité de faire transparaître ces données.

II.3. Réflexion menée et objectifs de l'étude

De par ce double contexte général et réglementaire, il est apparu pertinent de réaliser une étude sur la prise en compte, la stratégie et les actions menées en faveur de la biodiversité par les entreprises

françaises. Il s'agit d'établir une grille de critères d'analyse relatifs à la biodiversité, pour aboutir à une cotation de la pertinence et de la performance de ces entreprises en matière d'intégration de la biodiversité dans leur stratégie.

L'objectif premier de cette analyse est de dresser un état des lieux sur la question de la biodiversité parmi les entreprises évaluées, de distinguer les entreprises possédant une avance et susciter la nécessité de prendre en compte de manière approfondie cette question. L'étude se veut également informative et pédagogique, dans une optique d'incitation des entreprises à faire évoluer leur stratégie, en s'appuyant sur une analyse extérieure et en s'inspirant ou en échangeant les meilleures pratiques par exemple.

Il est important de préciser que l'étude réalisée par B&L évolution est une évaluation des engagements et des efforts annoncés par les entreprises en faveur de la biodiversité et communiqués dans leur rapport RSE ; il ne s'agit pas d'une évaluation des résultats physiques ou biologiques réellement obtenus par ces entreprises.



II.4. Echantillon évalué et regroupement d'entreprises

Dans l'optique de l'application de l'article 225 de la loi Grenelle II en France, l'étude a été réalisée sur les entreprises du CAC 40, dont les caractéristiques vérifient celles explicitées dans l'article de loi. Ce choix a été réalisé pour plusieurs raisons. Puisque ces entreprises sont tenues par la loi de publier un rapport Développement Durable contenant des informations sur les mesures prises pour la protection de la biodiversité depuis 2001, il est donc relativement facile de se procurer ces documents. Un diagnostic standardisé peut donc être mené sur chacune des entreprises, et une comparaison peut même être réalisée. De plus, ces entreprises représentent un levier important pour la défense de la biodiversité, tant par les moyens financiers dont elles disposent que par leur position de leader à l'échelle internationale sur ces questions.

Le CAC 40, dont la composition utilisée a été relevée au 31 juillet 2013, comporte les entreprises suivantes : Accor, Air Liquide, Alstom, Arcelormittal, Axa, BNP Paribas, Bouygues, Capgemini, Carrefour, Crédit Agricole, Danone, EADS, EDF, Essilor International, GDF Suez, Gemalto, Kering, Lafarge, Legrand, L'Oréal, LVMH, Michelin, Orange, Pernod Ricard, Publicis Groupe, Renault, Safran, Saint Gobain, Sanofi, Schneider Electric, Société Générale, Solvay, STMicroelectronics, Technip, Total, Unibail-Rodamco, Vallourec, Veolia Environnement, Vinci et Vivendi.

Dans un souci d'analyse comparée des entreprises évaluées, les sociétés du CAC 40 ont été rassemblées selon des regroupements d'activités. En effet, les activités des entreprises ne sont pas les mêmes, et donc les enjeux relatifs à la biodiversité diffèrent d'un Groupe à l'autre. L'analyse des entreprises est pertinente si elle est menée en relation avec le cœur de métier de l'entreprise, son fonctionnement

interne, et surtout en fonction des impacts et des dépendances qu'elle possède vis-à-vis de la biodiversité, qui sont spécifiques à chaque type d'industrie. Sur cette base, onze regroupements d'activités ont été déterminés.

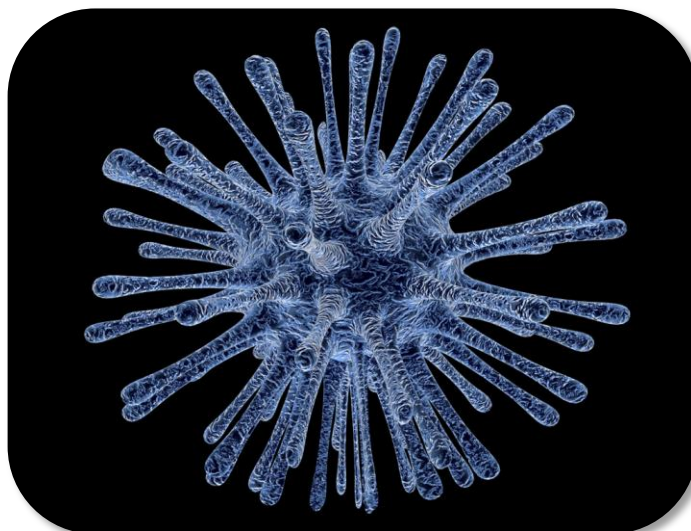
Regroupement	Entreprises concernées
Extraction, production et distribution de matière première (acier, eau, pétrole, électricité, gaz, vapeur et air conditionné)	Air Liquide, Arcelormittal, EDF, GDF, Total, Veolia Environnement
Construction	Bouygues, Lafarge, Saint-Gobain, Vinci
Fabrication d'équipements lourds	Essilor International, Technip, Vallourec
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	Gemalto, Legrand, Schneider Electric, STMicroelectronics
Fabrication d'équipements pour les transports	Alstom, EADS, Michelin, Renault, Safran
Industries alimentaires	Danone, Pernod Ricard
Santé, cosmétiques et industrie chimique	L'Oréal, Sanofi, Solvay
Distribution et gestion multi-produit	Carrefour, Kering, LVMH
Activités financières et d'assurance	Axa, BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale
Activités immobilières et d'hébergement	Accor, Unibail-Rodamco
Information, communication, médias et conseil	Capgemini, Orange, Publicis Groupe, Vivendi

II.5. Description de la méthodologie

a. Sources utilisées

L'étude a été réalisée uniquement à partir des documents publics fournis par les entreprises sur leurs sites internet. Les documents étudiés portent tous sur l'exercice le plus récent, c'est-à-dire de l'année 2012 ou 2011 suivant les documents trouvés sur ces sites. Les documents et les rapports utilisés sont les suivants :

- Documents de références, rapports annuels ou d'activités
- Rapports ou documents de Développement Durable ou de Responsabilité Sociale d'Entreprise
- Chartes Environnement, Codes de Conduite ou autres documents similaires



Les entreprises du CAC 40 produisent parfois plusieurs documents sur leur stratégie environnementale et développent souvent des plateformes web pour renforcer leur communication auprès du grand public. Il a

donc fallu restreindre le périmètre d'évaluation, et ne travailler que sur les rapports annuels en matière de Développement Durable de ces groupes, en excluant les informations des sites internet, ce qui a permis de standardiser l'évaluation.

B&L évolution n'a pas mené de travail de vérification ou d'audit des données publiées par les entreprises, et ne peut être tenue responsable des informations émises par les entreprises et contenues dans cette étude.

b. Elaboration d'une grille de critères

L'élaboration de la grille de critères relatifs à la biodiversité a été faite selon les modèles de grille de notation extra financière. La grille est ainsi composée de 8 grands thèmes d'analyse, qui permettent de juger exhaustivement l'ensemble des pratiques de gestion de la biodiversité d'une entreprise du CAC 40. Ces grands thèmes de base sont ensuite divisés en plusieurs niveaux de sous-critères, pour apporter une précision dans l'analyse. Les 8 grands critères retenus sont ainsi les suivants :

- **Impacts** : ce critère est basé sur la définition des sept facteurs d'érosion définis par l'UICN, à savoir la destruction des habitats, la fragmentation des habitats, les pollutions engendrées, la surexploitation des ressources, l'introduction d'espèces envahissantes, le développement des maladies, et enfin le Changement Climatique. Nous avons étudié l'identification et l'analyse par l'entreprise de ses impacts sur la biodiversité. Comme les impacts relevés par les entreprises sont souvent réalisés dans le cadre d'une analyse environnementale plus large que la question de la biodiversité, le lien entre les impacts et la biodiversité a bénéficié d'une attention particulière.

- **Dépendances** : ce critère est en partie basé sur la notion de service écosystémique. Toute activité économique dépendant plus ou moins directement de la biodiversité, par l'intermédiaire des services que produisent les écosystèmes, nous avons étudié la prise de conscience des entreprises de cette dépendance, en analysant l'utilisation de cette notion. L'approche par les services écosystémiques a été utilisée en partie pour ce critère, car il s'agit de celle possédant le plus grand consensus à ce jour concernant les problématiques des interdépendances entre les activités humaines et les écosystèmes dans le monde scientifique.
- **Périmètres** : nous avons analysé les différents périmètres qu'utilise l'entreprise pour le pilotage de ses actions en faveur de la biodiversité. En particulier, la détermination d'un périmètre au niveau du Groupe entier, d'un déploiement potentiel par filiales ou par sites, d'un périmètre géographique, d'un périmètre par activités ou par métiers, par chaîne de valeur, ou encore une approche par les produits et services offerts par l'entreprise considérée. L'identification et la prise en compte de la responsabilité élargie du Groupe ont également fait l'objet d'un périmètre pour ce critère.
- **Politique générale biodiversité** : l'ensemble des aspects concernant une politique en matière de biodiversité a été regroupé dans ce critère. L'accent a été mis sur l'identification des enjeux relatifs à la biodiversité pour les activités, la prise d'engagements pour l'entreprise pour la protection de la biodiversité, les actions réalisées concrètement sur le terrain, le leadership à l'échelle internationale, le développement de partenariats, ou encore la communication menée sur les moyens déployés par le Groupe en faveur de la biodiversité.
- **Outils** : ce critère regroupe l'ensemble des outils et les instruments créés ou à disposition des entreprises pour mener la politique en matière de biodiversité. Nous avons ainsi étudié l'existence d'outil de management de la biodiversité au sein de l'entreprise, l'existence et la précision d'un tableau de bord biodiversité, la sensibilisation et la formation des collaborateurs sur cette question, les outils d'évaluation de la biodiversité sur les sites de l'entreprise, les moyens financiers engagés, ou encore l'approfondissement de la responsabilité élargie par le Groupe.
- **Innovation** : nous avons analysé pour ce critère l'existence d'offres en lien avec la biodiversité ou développées dans un but spécifique de protection de la biodiversité, la capacité à faire évoluer ces produits et ces services, l'existence de travaux de Recherche & Développement, ou encore l'instauration de veilles technologiques ou réglementaires.
- **Législation et positionnement** : ce dernier critère évalue la conformité de l'entreprise aux attentes de l'article 225 de la loi Grenelle II. Nous avons également relevé les procès ou les amendes potentiels en rapport avec des dégâts infligés aux écosystèmes ou à la biodiversité, présentés dans les rapports. L'anticipation de la réglementation en lien avec la biodiversité a aussi été étudiée.



La politique environnementale de l'entreprise a également été l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration de la grille de notation. En effet, il est apparu important d'analyser le degré d'avancement des entreprises sur cette question et de mettre en relation ce résultat avec l'évaluation de la prise en compte de la biodiversité. L'analyse de la politique environnementale permet ainsi de nuancer les conclusions établies sur l'étude de la politique en matière de biodiversité. Par exemple, cela permet de prendre en compte des éléments en lien avec la biodiversité, mais qui n'ont pas été identifiés comme tels dans les rapports de l'entreprise : on peut citer par exemple l'instauration d'une politique papier, qui peut être directement en lien avec la protection des écosystèmes forestiers, mais dont l'identification n'a pas souvent lieu en lien direct avec la biodiversité.

La grille finale de notation possède ainsi 8 grandes catégories de facteurs (impacts, dépendances, périmètres, politique générale, outils, innovation, législation et positionnement). Elle compte au total plus de 130 critères permettant une analyse détaillée de 80 indicateurs de notation.



c. Notation des entreprises

Après avoir défini et détaillé l'ensemble des critères de la grille, un système propre de notation a été élaboré, permettant d'obtenir un score global biodiversité pour chaque entreprise. Ce système de notation est réparti en trois niveaux :

- Le **premier niveau de notation** consiste à donner une note de base pour chacun des 80 indicateurs de notation de la grille. Pour établir ce premier niveau, une note de 1 à 5 est donnée : 1 correspond à une inexistence ou une simple mention des actions entreprises, 2 correspond à une importance et une pertinence faible, 3 correspond à une importance et une pertinence moyenne, 4 correspond à une importance et une pertinence forte, et 5 correspond à une importance et une pertinence excellente. Cette notation a été réalisée à l'aide des informations trouvées dans les sources d'informations utilisées (rapports et documents publics) pour l'étude. Ce premier niveau de notation a été réalisé pour tous les critères de toutes les entreprises évaluées.
- Le **second niveau de notation** consiste en une pondération des 80 indicateurs de notation entre eux et en fonction des enjeux du regroupement de l'entreprise considérée. En effet, certains critères de la grille sont apparus plus importants que d'autres dans la prise en compte et la politique en matière de biodiversité au sein de l'entreprise. Par exemple, les impacts et les dépendances vis-à-vis de la biodiversité peuvent être très différents selon les regroupements d'activités. Aussi, l'identification de la dépendance au service production de matériel génétique est plus importante pour le regroupement « Santé, cosmétiques et industrie chimique » que pour le regroupement « Fabrication d'équipements électriques et électroniques ». Ainsi, pour les critères jugés plus importants, la note du premier niveau sera pondérée par un facteur 3 pour donner la note de second niveau. Les autres critères voient leur pondération rester à 1 pour obtenir la note de second niveau.

Le score final relevé est le total de points, ramené à une échelle allant de 1 à 5 (moyenne pondérée).

d. Limites méthodologiques

La méthodologie employée par B&L évolution possède plusieurs limites qu'il est important de souligner pour la bonne interprétation de l'étude.

L'approche de la notation sur la base des documents publics fournis par les entreprises rencontre plusieurs biais. D'une part, seules les informations présentées dans ces rapports peuvent être analysées : si le Groupe mène d'autres actions qui ne font pas l'objet d'un reporting, elles ne seront pas prises en compte, et la note ne reflète donc pas les moyens effectivement déployés par l'entreprise. À l'inverse, une surévaluation peut être parfois entraînée du fait d'informations dont la vérité n'est pas immédiatement vérifiable, puisque l'étude n'a pas été menée en relation directe avec les équipes des entreprises évaluées.

Les regroupements d'activités ont été effectués en fonction du cœur de métier de chacune des entreprises, des impacts et des dépendances des activités vis-à-vis de la biodiversité, ainsi que des enjeux relatifs à la biodiversité de ses activités. C'est avant tout un choix de présentation que nous avons fait.

Les exigences portées dans cette étude sont relativement élevées pour identifier les marges de progrès des entreprises évaluées. Plus les exigences seront élevées et plus les différences entre les Groupes pourront être visibles et permettront de mettre en valeur les évolutions positives des démarches.



II.6. Scores généraux

Le scoring des démarches biodiversité porte sur plus de 80 critères, via une échelle de 1 à 5 sur chacun des critères ; 5 étant la meilleure note. L'échelle a été construite en fonction de ce que l'on peut attendre comme meilleures pratiques sur chacun des critères d'analyse ; ceci permettant de suivre au fil des années la progression de chacune des entreprises de l'échantillon. La méthodologie est détaillée dans la suite du document. Le tableau suivant montre le score global de chaque entreprise obtenu suite à la procédure de notation.

Entreprise	Score global Biodiversité	Entreprise	Score global Biodiversité
Accor	2,00	LVMH	2,01
Air Liquide	1,35	Michelin	2,19
Alstom	1,36	Orange	1,90
Arcelormittal	1,70	Pernod Ricard	2,08
Axa	1,00	Publicis	1,01
BNP Paribas	2,04	Renault	1,40
Bouygues	2,15	Safran	1,01
Capgemini	1,22	Saint-Gobain	1,59
Carrefour	1,90	Sanofi	1,42
Crédit Agricole	1,98	Schneider Electric	1,69
Danone	2,58	Société générale	1,92
EADS	1,21	Solvay	1,83
EDF	1,26	STMicroelectronics	1,06
Essilor International	1,41	Technip	1,57
GDF Suez	1,65	Total	2,14
Gemalto	1,00	Unibail-Rodamco	1,48
Kering	2,54	Vallourec	1,57
Lafarge	2,28	Veolia Environnement	2,95
Legrand	1,04	Vinci	2,20
L'Oréal	2,38	Vivendi	1,00

Figure 4 – Tableau des scores 2013 des entreprises du CAC40

D'après ce tableau, le sujet de la biodiversité est traité de manière assez disparate en fonction des entreprises et secteurs. Les notes vont de 1,00 à 2,95, sur une échelle pouvant aller jusqu'à 5 ; avec une moyenne à 1,71 et un écart type de 0,51.

Le tableau suivant présente une synthèse, regroupant différentes entreprises. Il permettra dans les analyses qui suivent d'avoir une vision « sectorialisée » avec des entreprises qui illustrent des types d'interdépendances à la biodiversité relativement proches. Les scores par regroupement vont de 1,20 pour les fabricants d'équipements électriques et électroniques à 2,33 pour les industries agroalimentaires.

Regroupements d'activités	Entreprises	Score global Biodiversité moyen
Extraction, production et distribution de matière première	Air Liquide, Arcelormittal, EDF, GDF Suez, Total, Veolia Environnement	1,85
Construction	Bouygues, Lafarge, Saint-Gobain, Vinci	2,06
Fabrication d'équipements lourds	Essilor International, Technip, Vallourec	1,52
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	Gemalto, Legrand, Schneider Electronics, STMicroelectronics	1,20
Fabrication d'équipements pour les transports	Alstom, EADS, Michelin, Renault, Safran	1,43
Industries agroalimentaires	Danone, Pernod Ricard	2,33
Santé, cosmétiques et chimie	L'Oréal, Solvay, Sanofi	1,88
Distribution et gestion multi-produit	Carrefour, Kering, LVMH	2,15
Activités financières et d'assurance	Axa, BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale	1,73
Activités immobilières et d'hébergement	Accor, Unibail-Rodamco	1,74
Information, communication, médias et conseil	Capgemini, Orange, Publicis, Vivendi	1,28

Figure 5 – Détail des regroupements d'entreprises

Nous présentons ci-après le détail des scores par grand thème et par regroupement d'activités. Nous pouvons ainsi observer la maturité de chaque regroupement sur les huit thèmes qui structurent la grille d'analyse.



Graphique 1 : Détail des notes des différents thèmes pour les différents secteurs

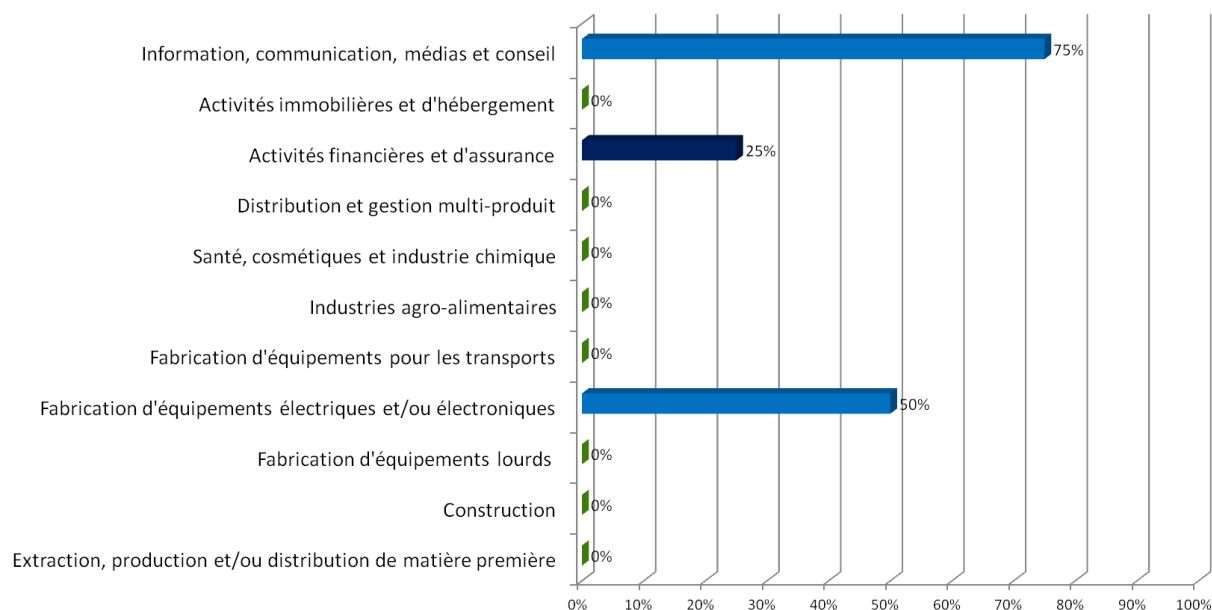
III. Analyse détaillée des démarches biodiversité

Un certain nombre d'indicateurs montrent les différences d'approche et les grandes tendances des démarches biodiversité, par regroupement sectoriel.

III.1. Prise en compte générale de la biodiversité

6 entreprises du CAC 40 jugent non applicable, ne publient pas d'informations et/ou ne pensent pas constituer de menace(s) significative(s) sur la biodiversité.

Certaines entreprises jugent que la question de la biodiversité ne concerne pas leurs activités, ou bien estiment que leurs impacts sont trop limités sur celle-ci. Il s'agit d'une part relativement importante des sociétés du CAC 40, puisqu'elles représentent 15 %¹ de celles-ci. Ces groupes internationaux indiquent ainsi que la biodiversité n'est pas une problématique pertinente vis-à-vis de leurs activités et ne publient aucune partie détaillée relative à la biodiversité dans leurs rapports publics. Certaines de ces sociétés expliquent, de manière plus ou moins développée, les raisons pour lesquelles ces informations ne sont pas publiées, tandis que d'autres se contentent de mentionner le fait que cette question n'est pas pertinente.



Graphique 2 : Part des différents regroupements d'activités jugeant non applicable, ne publiant pas d'informations ou ne pensant pas constituer de menaces significatives sur la biodiversité

¹ Nous utilisons ici des pourcentages pour faciliter la lecture sur le graphique, le lecteur aura en tête qu'il s'agit au total de 3 à 6 entreprises en fonction des regroupements.



Le regroupement d'activités le plus affecté est le regroupement « Information, communication, médias et conseil », puisque 75 % de ses entreprises (soit 3 groupes sur 4) ne publient pas d'informations sur l'enjeu de la biodiversité. On note également que la moitié des sociétés du regroupement « Fabrication d'équipements électriques et électroniques » ne publient pas non plus d'informations relatives à la biodiversité. Les trois regroupements d'activités qui possèdent des

entreprises ne publiant aucune information

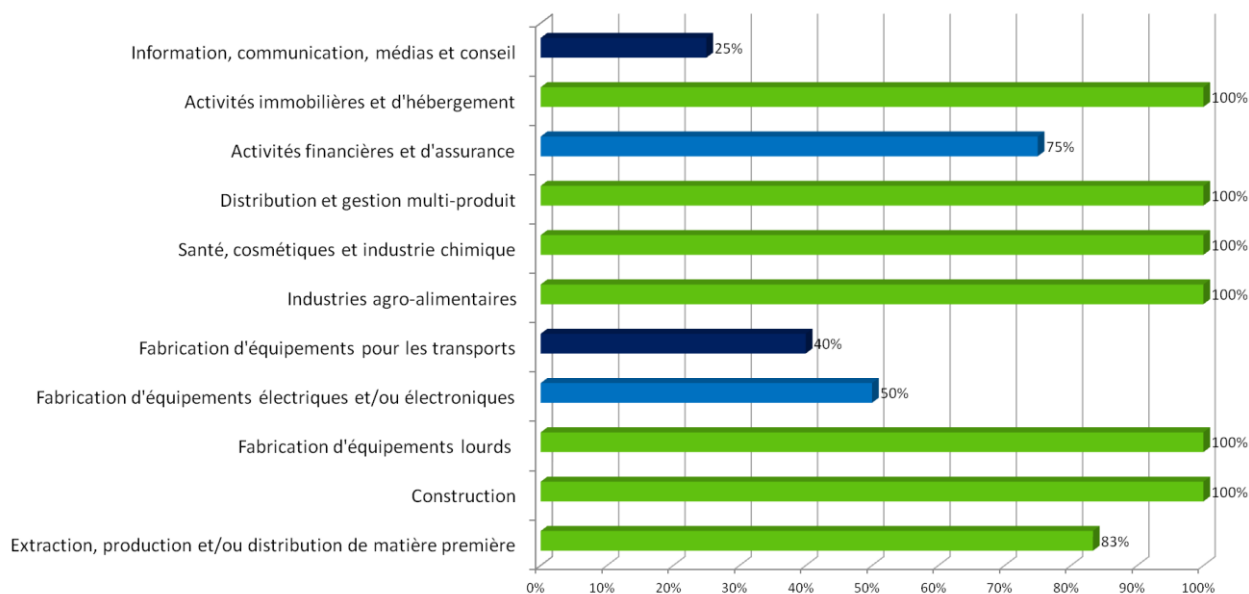
relative à la biodiversité en ont gardé une vision basée sur la protection de quelques espèces remarquées ou de grandes barrières de corail par exemple, et se sentent alors peu concernées. Effectivement, avec une telle vision, le lien entre les activités et la biodiversité peut parfois être moins évident à établir de manière directe ; alors que les entreprises des regroupements agroalimentaires ou de la santé par exemple ont plus de facilité à relier leurs activités à la biodiversité, en termes d'impacts ou de dépendances, que les regroupements de la finance ou encore des médias, et se sont donc mieux approprié la problématique de manière générale. Et pourtant, les entreprises informatiques ont un cœur d'activité basé sur du matériel électronique, fabriqué à partir de matières premières extraites de mines – activité dont les impacts sur la biodiversité sont bien connus – ou utilisant des datacenter consommant quantité d'énergie. Elles auraient pourtant bien des raisons de repenser leurs modèles pourquoi pas en s'inspirant de la nature et des modèles d'échange d'informations de certaines espèces (approche de biomimétisme)...

III.2. Identification et analyse des impacts des activités sur la biodiversité

30

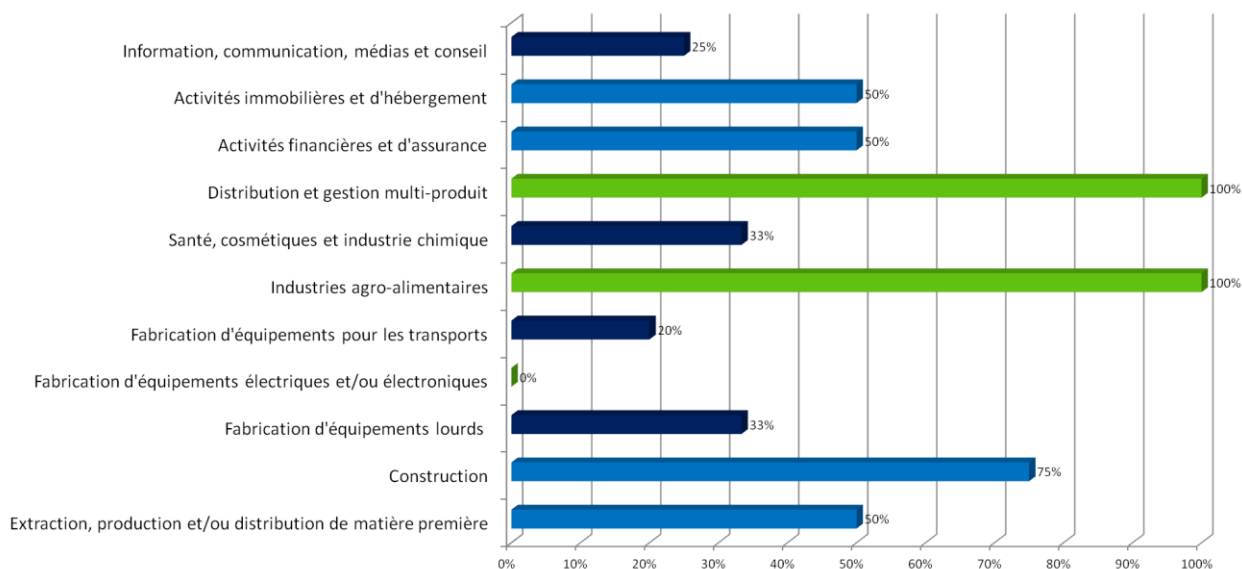
entreprises du CAC 40 ont conscience et/ou ont identifié au moins un impact de leurs activités sur la biodiversité.

Une part relativement importante des entreprises du CAC 40 commence à se préoccuper des impacts qu'elles génèrent sur les écosystèmes, même si certaines n'ont pas encore conscience des effets de leurs activités. En effet, une trentaine d'entreprises a conscience d'au moins un impact significatif de leurs activités sur la biodiversité (soit 75 %). Ces sociétés ont soit identifié un impact global de leurs activités sur la biodiversité soit, plus rarement, distingué des impacts différents selon les cas.



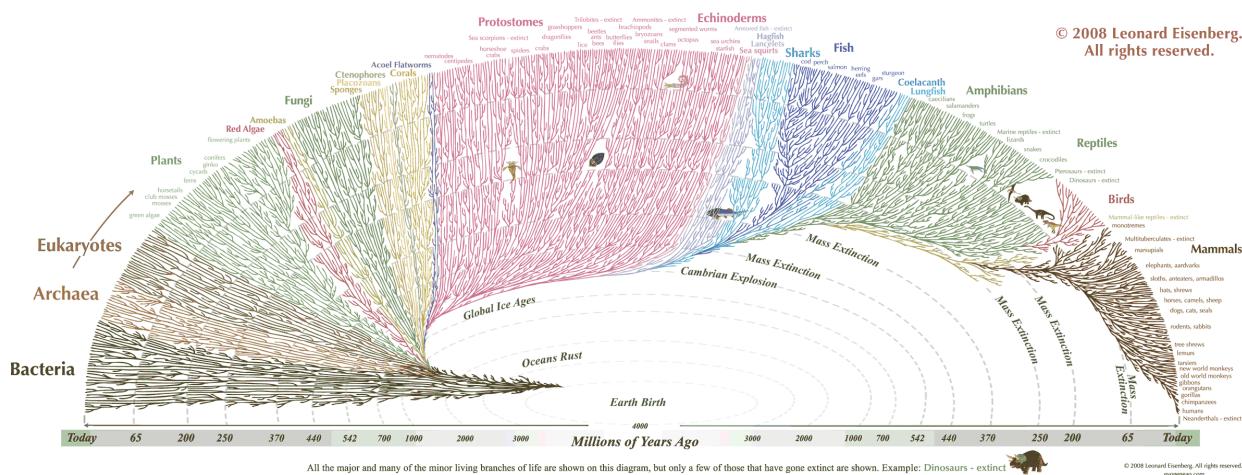
Graphique 3 : Répartition des différents regroupements d'activités dans l'identification des impacts des activités sur la biodiversité

Cependant, tous les regroupements d'activités ne sont pas égaux devant cette prise de conscience et on peut noter des différences singulières entre regroupements. En effet, seuls 6 regroupements sur 11 voient l'intégralité de leurs entreprises identifier leurs impacts sur la biodiversité. On note, sans grande surprise, que les regroupements possédant le moins d'entreprises identifiant leurs impacts sur la biodiversité sont parmi les entreprises qui jugent non pertinente la question de la biodiversité vis-à-vis de leurs activités.



Graphique 4 : Répartition des différents regroupements d'activités dans l'analyse des impact des activités sur la biodiversité

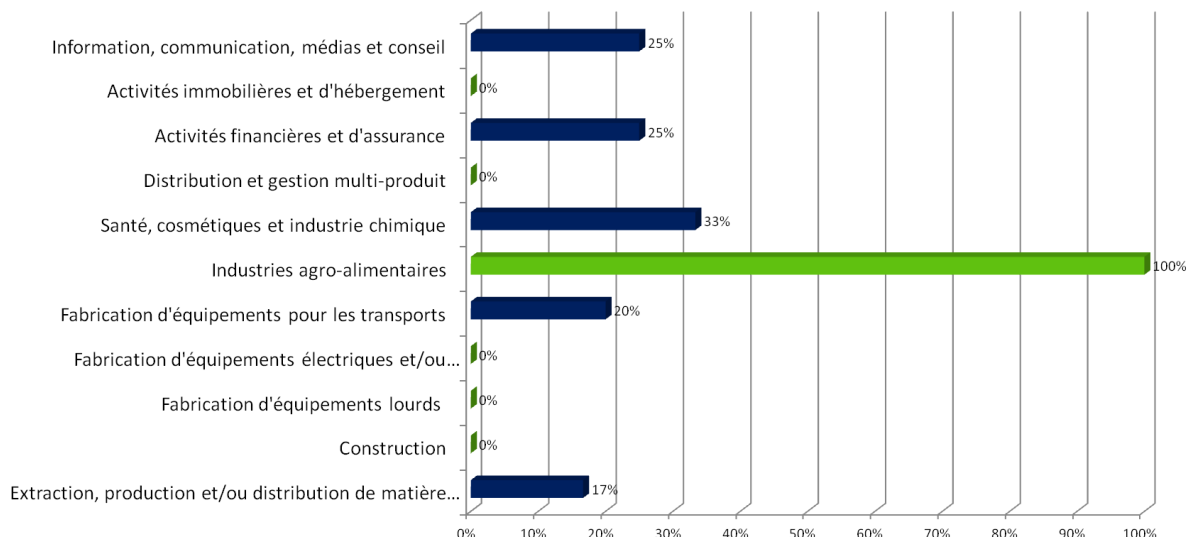
Il existe cependant des écarts importants concernant l'analyse des impacts sur la biodiversité : en effet, sur les trente entreprises ayant identifié au moins un impact sur la biodiversité, seules 18 d'entre elles ont ensuite analysé ces impacts de manière plus approfondie. Seulement 2 regroupements sur 11 voient l'intégralité de leurs entreprises analyser les impacts de leurs activités, et que seuls 6 regroupements sur 11 voient plus de la moitié de leurs entreprises respectives analyser de manière approfondie leurs impacts. D'autres entreprises ont identifié leurs impacts sur la biodiversité, mais ne les analysent pas au-delà de la simple prise de conscience ou de la mention dans leurs rapports publics : par exemple, on remarque que pour le regroupement « Santé, cosmétique et industrie chimique », même si toutes les entreprises ont conscience de leurs impacts sur la biodiversité, moins de la moitié les analysent ensuite. Il reste donc un réel effort à mener concernant l'analyse des impacts par les entreprises, au-delà de la simple prise de conscience explicite : en effet, une analyse approfondie démontre que l'entreprise a réellement intégré les impacts de ses activités sur la biodiversité dans sa politique.



III.3. Identification et analyse des dépendances des activités vis-à-vis de la biodiversité

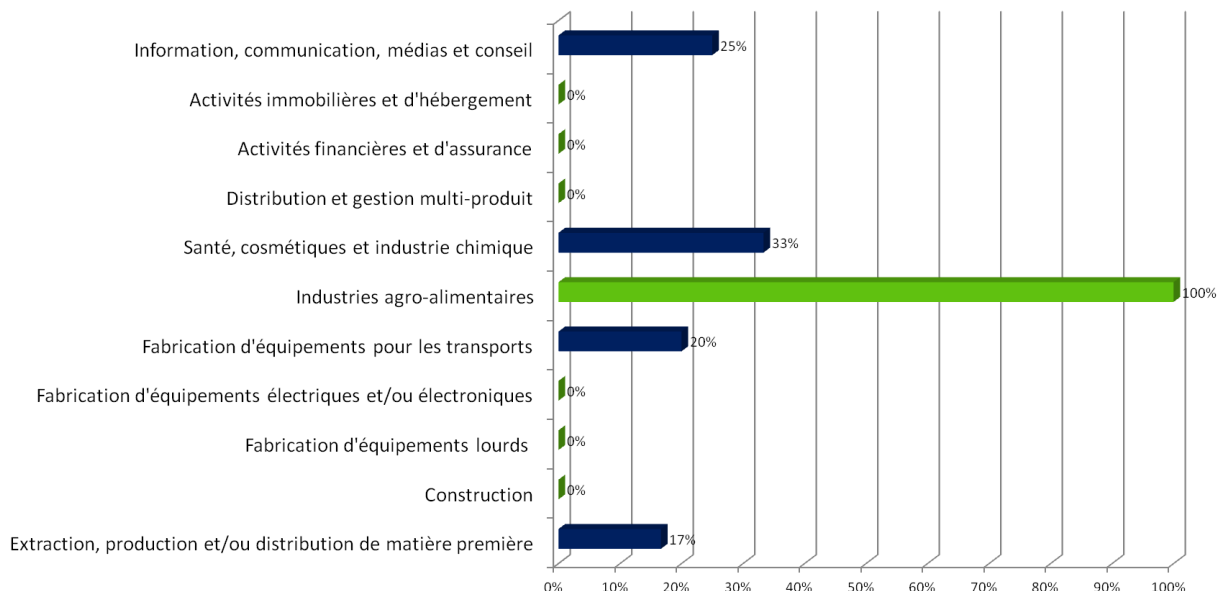
7 entreprises du CAC 40 ont conscience et/ou ont identifié au moins une dépendance de leurs activités vis-à-vis de la biodiversité.

Une part relativement faible des entreprises du CAC 40 se préoccupe des dépendances qu'elles possèdent vis-à-vis des écosystèmes. En effet, moins d'une dizaine d'entreprises font part de leur conscience de la dépendance de leurs activités vis-à-vis de la biodiversité en le mentionnant dans leur rapport. Et pourtant, le lien de dépendance présente des risques opérationnels pour les entreprises souvent bien plus élevés que les impacts.



Graphique 5 : Répartition des différents regroupements d'activités dans l'identification des dépendances des activités vis-à-vis de la biodiversité

On peut noter ici aussi des différences singulières entre regroupements. En effet, seul 1 regroupement sur 11 – sans surprise, l'agroalimentaire – voit l'intégralité de ses entreprises identifier leurs dépendances vis-à-vis de la biodiversité. Le reste des regroupements possède moins d'un tiers de leurs entreprises qui identifient leurs dépendances à la biodiversité. La majorité des sociétés du CAC 40 s'expose donc à un risque important par ce manquement.



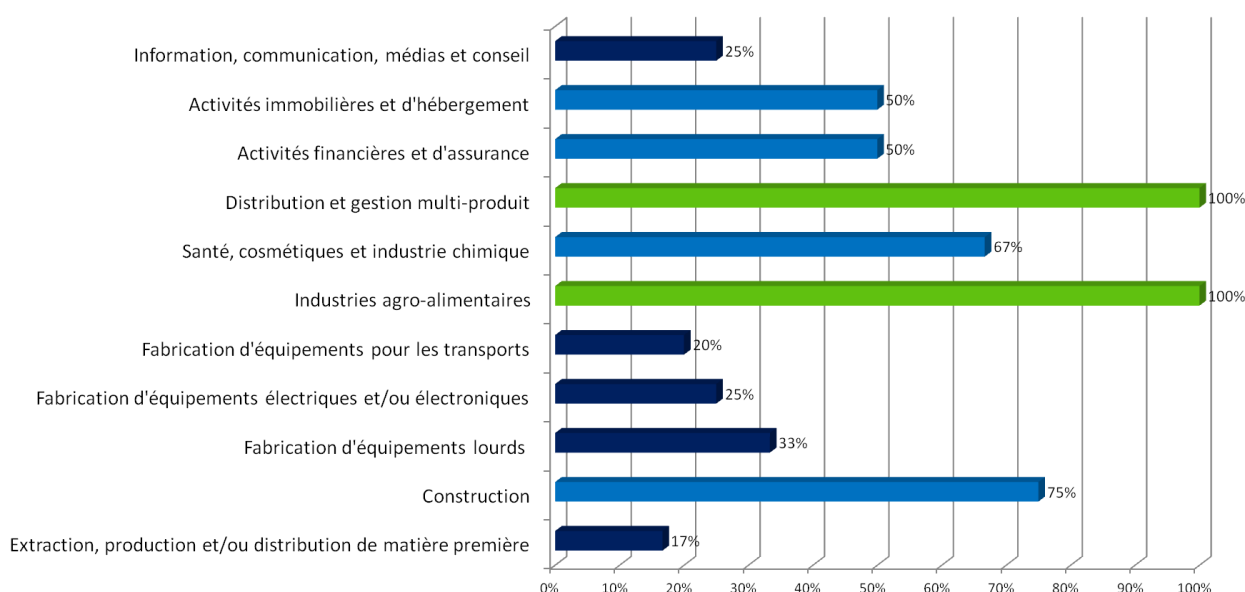
Graphique 6 : Répartition des différents regroupements d'activités dans l'analyse des dépendances des activités vis-à-vis de la biodiversité

Parmi les 7 entreprises ayant identifié leurs dépendances à la biodiversité, 6 ont ensuite analysé de manière plus approfondie ces dépendances. Les entreprises ayant identifié la dépendance de leurs activités sur la biodiversité ont donc presque toujours poursuivi leur analyse, ce qui constitue un point encourageant à souligner. Par ailleurs, seules 2 entreprises du CAC 40 ont mentionné ou ont utilisé le terme de « service écosystémique » ou de services « rendus » par les écosystèmes, pour décrire les dépendances de leurs activités vis-à-vis de la biodiversité dans leurs rapports publics.

III.4. Identification et actions concernant la responsabilité élargie de l'entreprise

18 entreprises du CAC 40 ont conscience et/ou ont identifié leur responsabilité élargie concernant la problématique de la biodiversité.

Moins de la moitié des entreprises du CAC 40 identifie leur responsabilité élargie vis-à-vis de la biodiversité. En effet, seulement 18 entreprises ont conscience de leurs relations indirectes avec les écosystèmes au travers des diverses parties prenantes de leur chaîne de valeur.

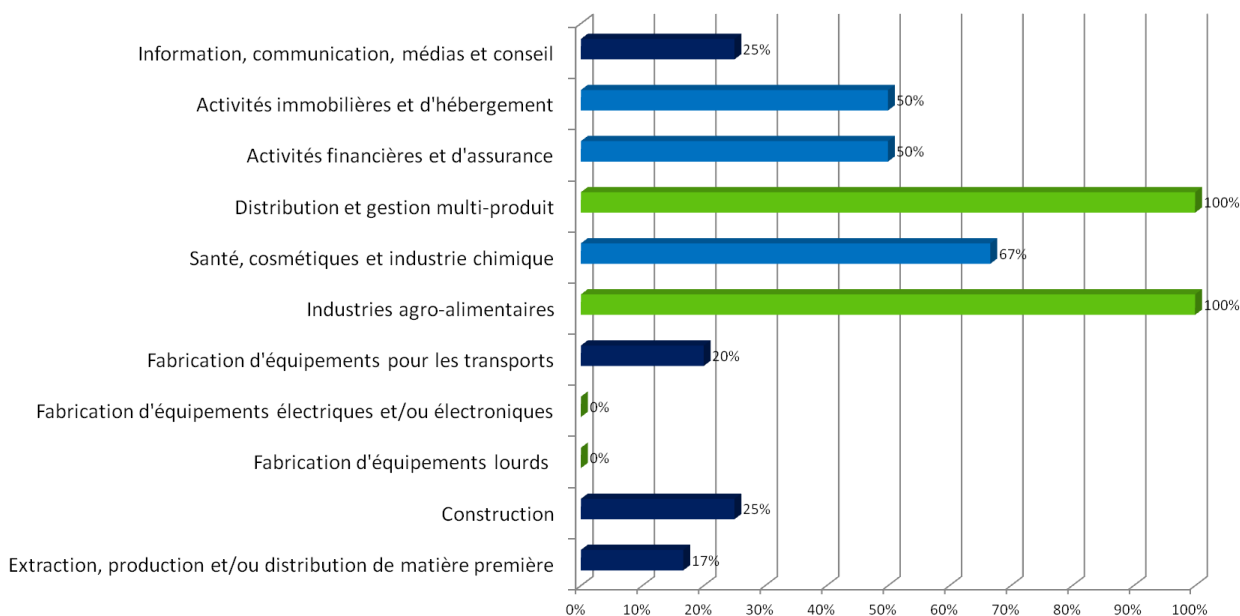


Graphique 7 : Répartition des différents regroupements d'activités dans l'identification de la responsabilité élargie vis-à-vis de la biodiversité

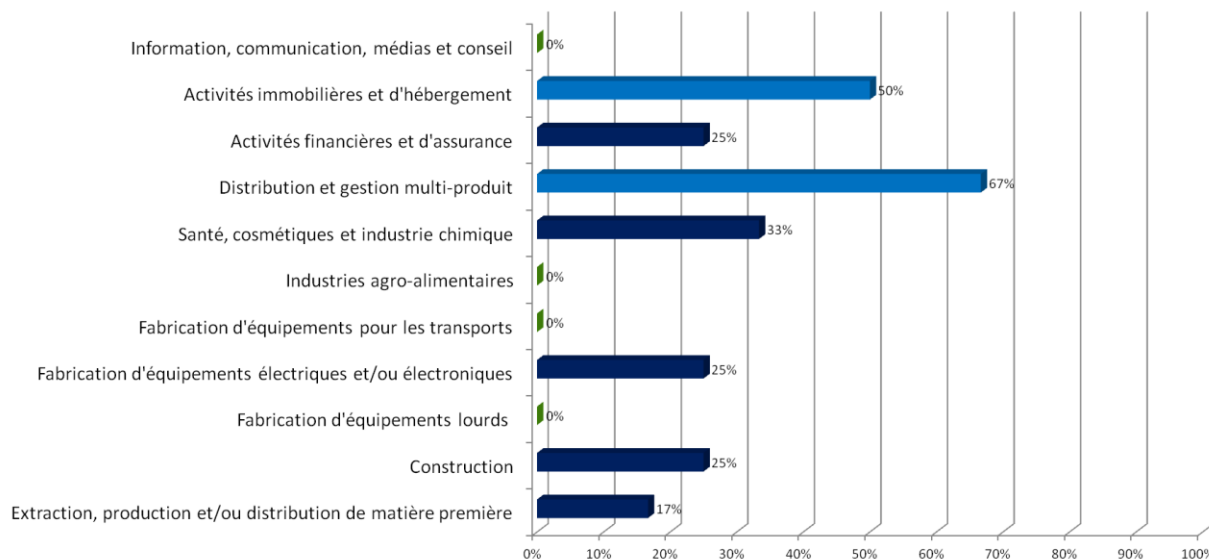
Certaines entreprises ont conscience de leur responsabilité élargie, mais n'analysent pas le lien avec leurs parties prenantes ou ne mènent aucune action dans ce sens, comme par exemple celles du regroupement « Fabrication d'équipements lourds ». Sur les 18 entreprises ayant identifié leur responsabilité élargie, 14 mènent en revanche des actions en amont au niveau de leurs fournisseurs et

seulement 8 mènent des initiatives en aval auprès de leurs clients. Les actions conduites par les sociétés se situent donc beaucoup plus en amont de la chaîne de valeur.

On constate que les stratégies varient fortement suivant les entreprises en matière de responsabilité élargie. Par exemple, certaines entreprises entreprennent des actions à la fois au niveau des fournisseurs et au niveau des clients, comme les regroupements « Activités immobilières et d'hébergement » ou « Extraction, production et/ou distribution de matière première ». D'autres concentrent au contraire leurs efforts soit uniquement sur les fournisseurs, comme les regroupements « Industries agroalimentaires » et « Fabrication d'équipements pour les transports », soit uniquement sur leurs clients, comme c'est le cas pour le regroupement « Fabrication d'équipement électriques et/ou électroniques » notamment.

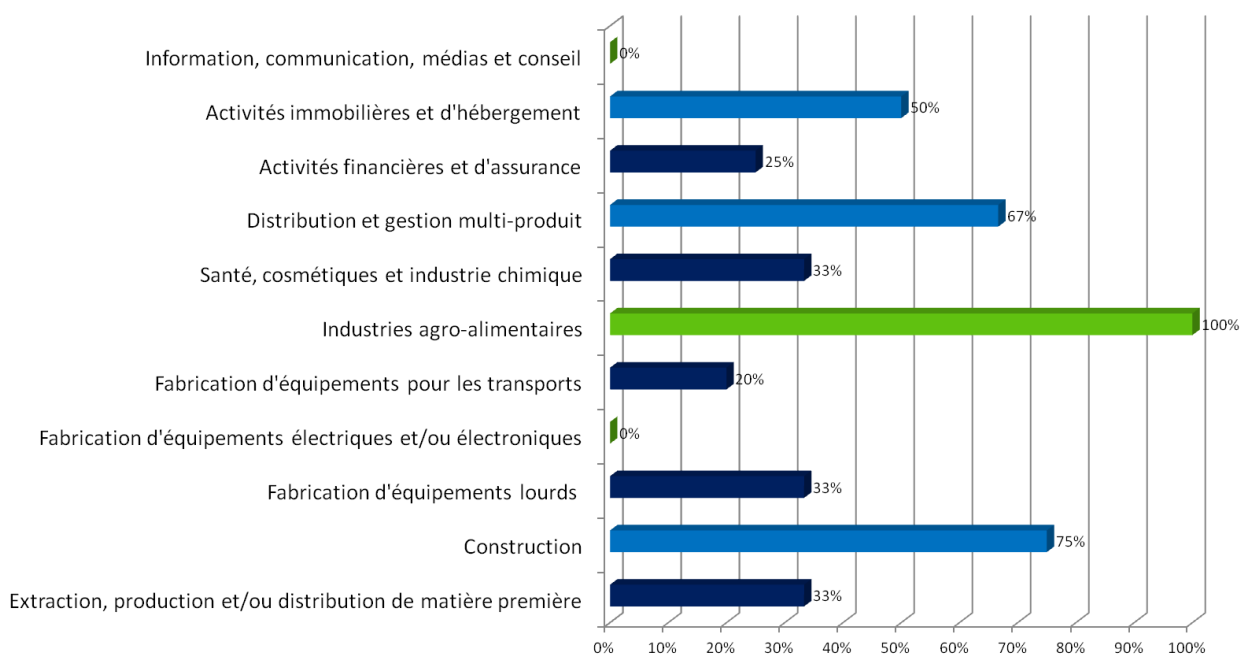


Graphique 8 : Répartition des différents regroupements d'activités dans l'approfondissement de la responsabilité élargie en amont par les actions menées au niveau des fournisseurs



Graphique 9 : Répartition des différents regroupements d'activités dans l'approfondissement de la responsabilité élargie en aval par les actions menées au niveau des clients

Un élément important de la responsabilité élargie est la mobilisation du grand public dans les actions menées par l'entreprise en faveur de la biodiversité. On constate que 14 entreprises sur les 18 ayant identifié leur responsabilité élargie mènent une sensibilisation du grand public. Les initiatives sont assez dispersées parmi les regroupements, puisque seulement 4 regroupements sur 11 voient plus de la moitié de leurs entreprises entreprendre une sensibilisation du grand public. Cet aspect de la responsabilité élargie est ainsi très peu traité par les entreprises du CAC 40, malgré leur volonté de développer une image positive vis-à-vis de l'environnement auprès du grand public : il peut pourtant s'agir d'un moyen efficace de démontrer les actions entreprises par les sociétés aux yeux des clients finaux des produits et des services qu'elles proposent, lorsque celles-ci sont réelles et n'entrent pas dans une stratégie de greenwashing.

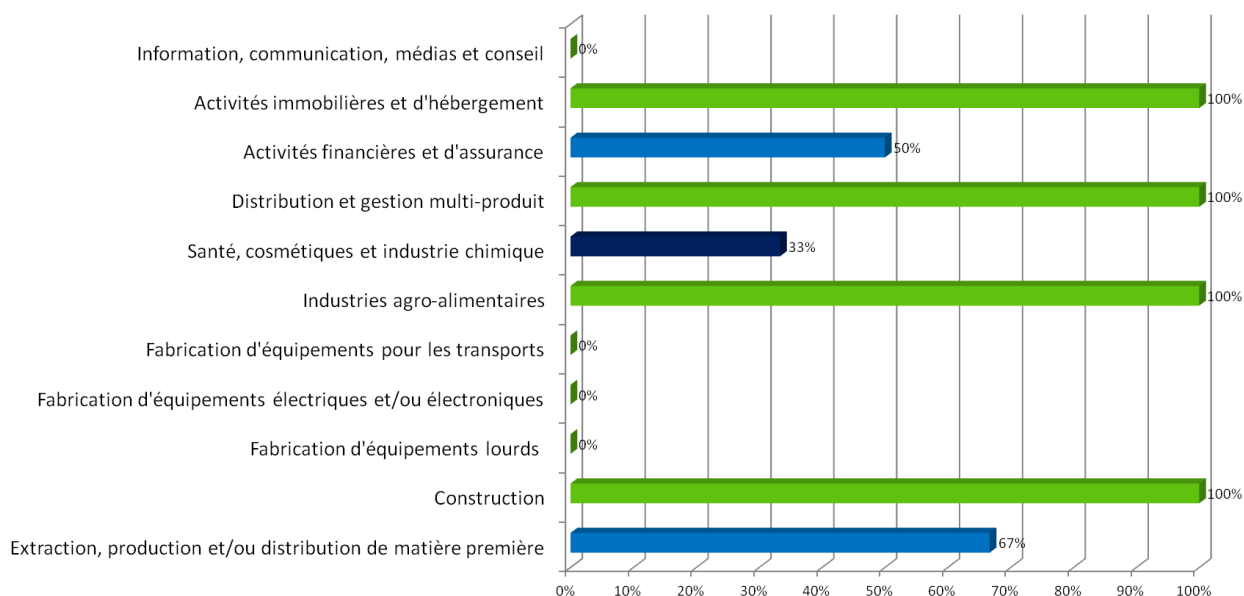


Graphique 10 : Répartition des différents regroupements d'activités menant une sensibilisation auprès du grand public

III.5. Formalisation d'une politique et engagements en faveur de la biodiversité

18 entreprises du CAC 40 possèdent une Politique définie en matière de biodiversité.

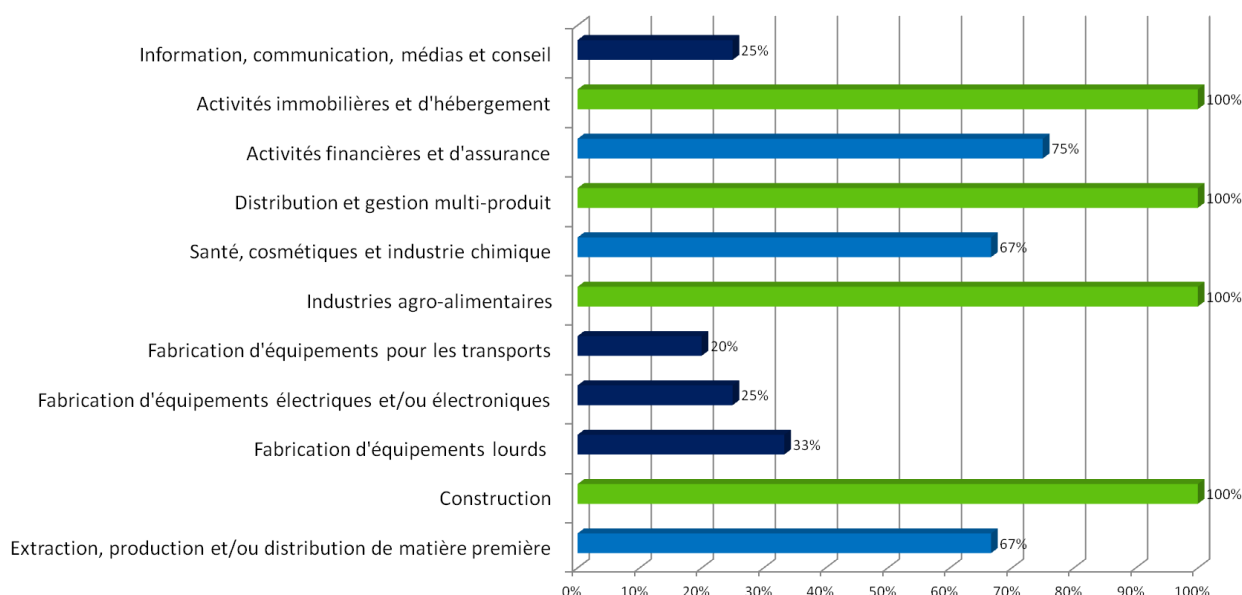
Moins de la moitié des entreprises du CAC 40 possède une Politique Biodiversité formelle, organisée en piliers et fixant des objectifs précis. Seuls 4 regroupements sur 11 voient la totalité de leurs entreprises instaurer une Politique Biodiversité propre au sein de leur société : « Activités immobilières et d'hébergement », « Distribution et gestion multi-produit », « Industries agroalimentaires » et « Construction ». Il est également important de souligner que 4 regroupements ne possèdent aucune entreprise ayant établi une politique en matière de biodiversité : pour toutes ces entreprises, les actions en faveur de la biodiversité semblent donc menées de manière plus ponctuelle et aléatoire ou par le biais d'action de mécénat, qui ne sont pas en lien avec l'activité.



Graphique 11 : Répartition des différents regroupements d'activités possédant une Politique Biodiversité

24 entreprises du CAC 40 prennent des engagements explicites en faveur de la biodiversité.

Il est intéressant de noter que les regroupements pour lesquels la totalité des entreprises possède une Politique Biodiversité prennent tous des engagements explicites en faveur de la biodiversité. Les regroupements dans lesquels les entreprises possèdent en totalité ou en partie une politique propre à la question de la biodiversité possèdent les plus forts taux de formulation d'engagements précis en faveur de la biodiversité. La mise en place d'une Politique Biodiversité facilite donc la prise d'engagements par les entreprises du CAC 40, même si certaines sociétés prennent des engagements en dehors du cadre d'une politique dédiée.



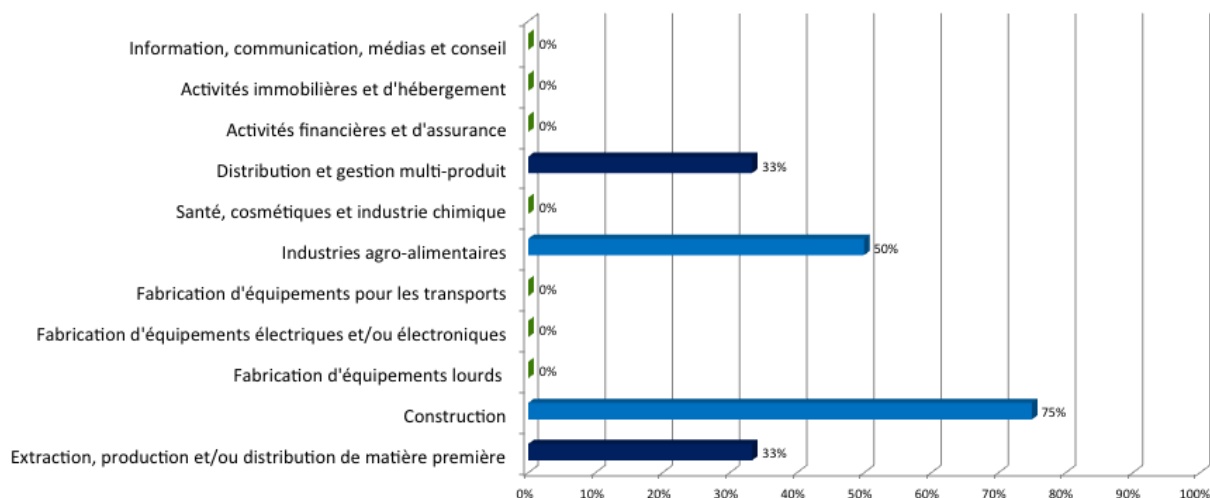
Graphique 12 : Répartition des différents regroupements d'activités ayant exprimé des engagements en faveur de la biodiversité

III.6. Reconnaissance Stratégie Nationale pour la Biodiversité

7 entreprises du CAC 40 ont été reconnues dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, ou souhaitent constituer un dossier de candidature prochainement.

Certaines des entreprises du CAC 40 ont reçu la reconnaissance française intitulée « Stratégie Nationale pour la Biodiversité ». Le regroupement d'activité « Construction » apparaît en leader sur cette question,

avec 75 % de ces entreprises qui ont obtenu la reconnaissance. Cela montre la nécessité pour ce secteur d’agir sur le sujet de la biodiversité aujourd’hui pour mieux faire accepter leurs activités par la société.



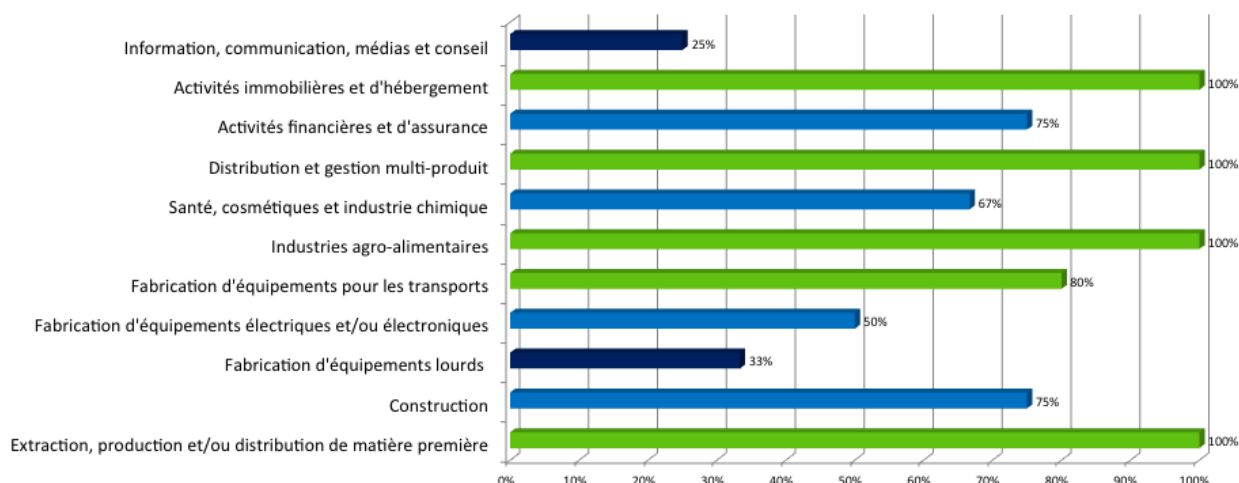
Graphique 12 : Répartition des différents regroupements d’activités ayant obtenu ou souhaitant obtenir la reconnaissance Stratégie Nationale pour la Biodiversité

La reconnaissance française « Stratégie Nationale pour la Biodiversité » apparaît pourtant comme un outil de communication stratégique pour les entreprises en matière de biodiversité, et même plus largement en matière de politique environnementale. En effet, elle accorde aux entreprises une garantie sur leur capacité à mener des actions concrètes en faveur de la biodiversité. Cette garantie peut constituer un levier très important de communication auprès du grand public, mais également auprès des professionnels avec qui les entreprises traitent leurs activités.

III.7. Actions menées sur le terrain en faveur de la biodiversité

29 entreprises du CAC 40 mènent des actions concrètes sur le terrain en faveur de la biodiversité.

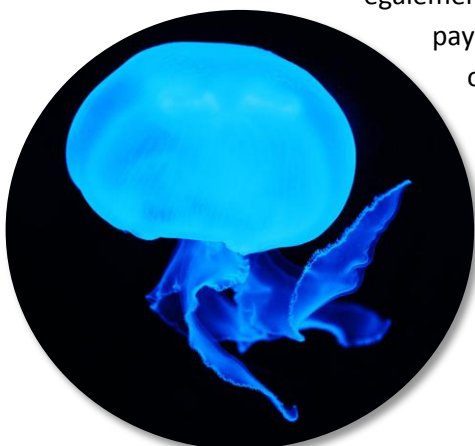
Une part relativement importante des entreprises mènent des actions concrètes sur le terrain en faveur de la biodiversité. En effet, on constate que 4 regroupements sur 11 voient la totalité de leurs entreprises entreprendre de telles initiatives, et 8 regroupements sur 11 possèdent plus de la moitié de leurs entreprises menant ces actions.



Graphique 13 : Répartition des différents regroupements d'activités menant des actions sur le terrain en faveur de la biodiversité

Les entreprises rapportent assez bien les actions qu'elles mènent en France, puisqu'une grande majorité d'entre elles restituent les projets réalisés dans l'hexagone dans leurs rapports publics. On constate également un effort de communication sur les initiatives menées dans les

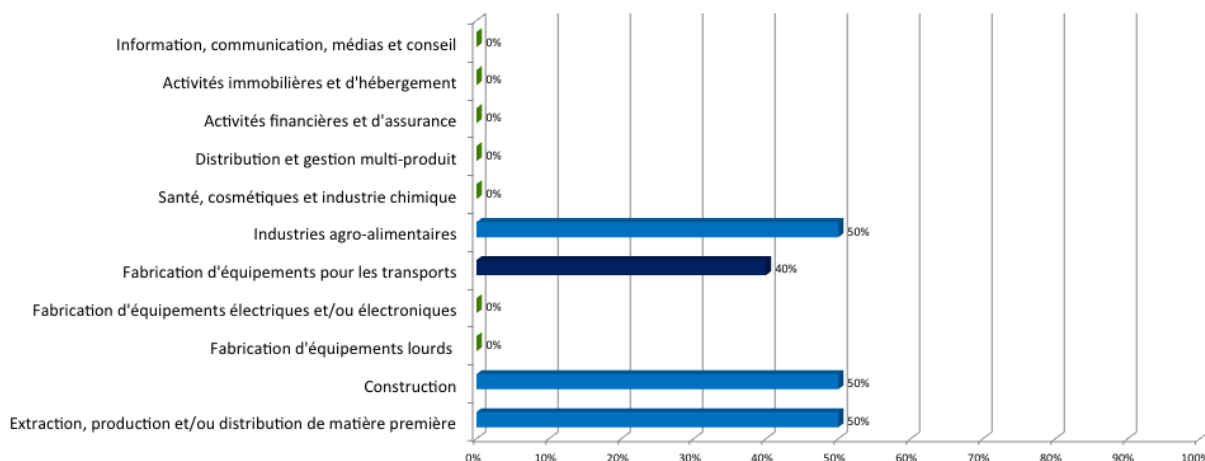
pays étrangers. En particulier, certains pays comme le Brésil, l'Inde, ou encore l'Indonésie apparaissent de manière assez récurrente dans les rapports des entreprises. Les entreprises du CAC 40 semblent attachées à présenter les actions menées dans ces pays connus pour leurs questions environnementales critiques. De plus, les actions menées sont très largement orientées vers la sauvegarde d'espèces emblématiques ou la préservation de zones emblématiques et sont au final très peu en lien avec l'activité de l'entreprise et de sa stratégie.



8

entreprises du CAC 40 possède une Fondation d'entreprise qui mène des actions en faveur de la biodiversité.

Certaines entreprises utilisent leur Fondation d'entreprise pour mener en partie ou en totalité leurs actions sur le terrain. Ces entreprises font surtout partie des regroupements « Construction », « Extraction, production et/ou distribution de matière première » et « Industries agroalimentaires ». Cependant, certaines Fondations ont été créées relativement tôt dans l'histoire de l'entreprise, et comme la biodiversité est une problématique prise en compte relativement récemment par les entreprises, les actions menées par les Fondations ne sont pas toujours très pertinentes par rapport aux activités respectives des entreprises.



Graphique 14 : Répartition des différents regroupements d'activités possédant une Fondation qui mène des actions en faveur de la biodiversité

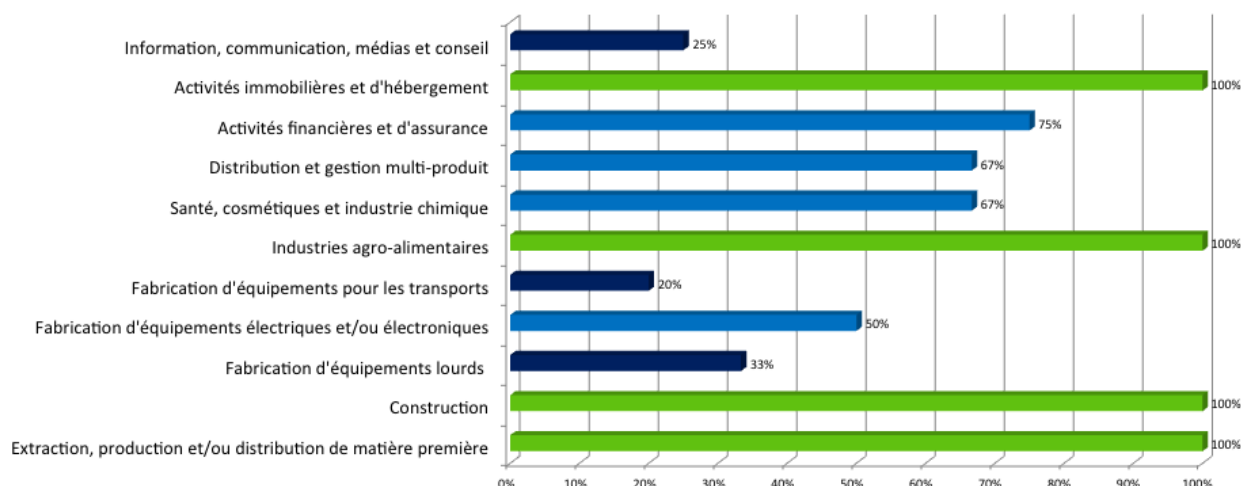
III.8. Partenariats dans le cadre de la protection de la biodiversité

26 entreprises du CAC 40 possèdent des partenariats dans le cadre de la protection de la biodiversité.

Un peu plus de la moitié des entreprises du CAC 40 possèdent des partenariats dans le cadre de la protection de la biodiversité. On note une grande hétérogénéité entre les regroupements sur cette question. En effet, 4 regroupements sur 11 voient la totalité de leurs entreprises respectives instaurer des partenariats alors que 4 regroupements possèdent moins de la moitié de leurs entreprises qui établissent de



telles relations avec leurs parties prenantes de type société civile et ONG. Ces partenariats sont principalement de type mécénat, de communication externe voire parfois de type prestation de service, l'entreprise demandant au partenaire de travailler sur des projets de réduction d'impact. Cela s'arrête généralement à quelques actions ponctuelles phares, et non sur l'ensemble de l'activité du groupe.



Graphique 15 : Répartition des différents regroupements d'activités ayant instauré des partenariats sur la question de la biodiversité

Un effort certain de mise en place de partenariats avec les entités et les associations locales est relayé par les entreprises dans leurs rapports publics : en effet, celles-ci ont multiplié leurs relations avec les acteurs locaux en parallèle de leurs activités, que ce soit en France ou dans les autres pays où les entreprises opèrent. On note une récurrence assez forte de forts partenariats avec le *World Wildlife Fund* (WWF) en particulier, mais aussi avec le *Centre national de la recherche scientifique* (CNRS) et le *Muséum national d'histoire naturelle* (MNHN) en matière de recherche, l'*Union Internationale pour la Conservation de la Nature* (UICN), ou encore la *Ligue pour la Protection des Oiseaux* (LPO). Certains de ces acteurs étant médiatisés, les entreprises bénéficient d'un surcroît de communication qui peut servir à crédibiliser leurs actions.

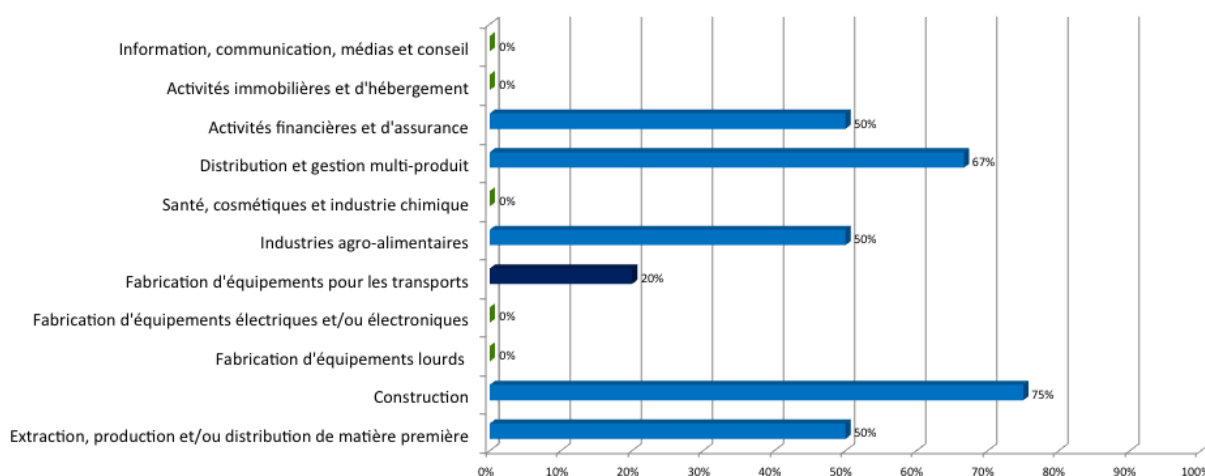
III.9. Outils de management, d'évaluation et d'intégration de la biodiversité

4 entreprises du CAC 40 possèdent des équipes internes dédiées à la question de la biodiversité.

Seules 4 entreprises sur les 40 évaluées communiquent sur l'existence d'équipes internes dont les travaux sont uniquement consacrés à la biodiversité. Ces entreprises sont issues du regroupement d'activités « Construction » pour la très grande majorité. La réglementation sur ces sujets est plus forte pour ces entreprises, ce qui les incite fortement à formaliser le management de leurs démarches et renforcer leurs équipes.

12 entreprises mènent des actions de sensibilisation auprès de leurs collaborateurs.

Les entreprises menant des actions de sensibilisation auprès de leurs collaborateurs restent relativement exceptionnelles, d'après les informations données dans leurs rapports publics. En effet, rares sont les entreprises qui possèdent un plan structuré de sensibilisation et de mobilisation pour leurs employés aux divers enjeux relatifs à la biodiversité. Seuls deux regroupements d'activités voient plus de la moitié de leurs entreprises entreprendre une sensibilisation de leurs collaborateurs, et cinq regroupements ne mènent quasiment aucune action de sensibilisation sur cette problématique précise.

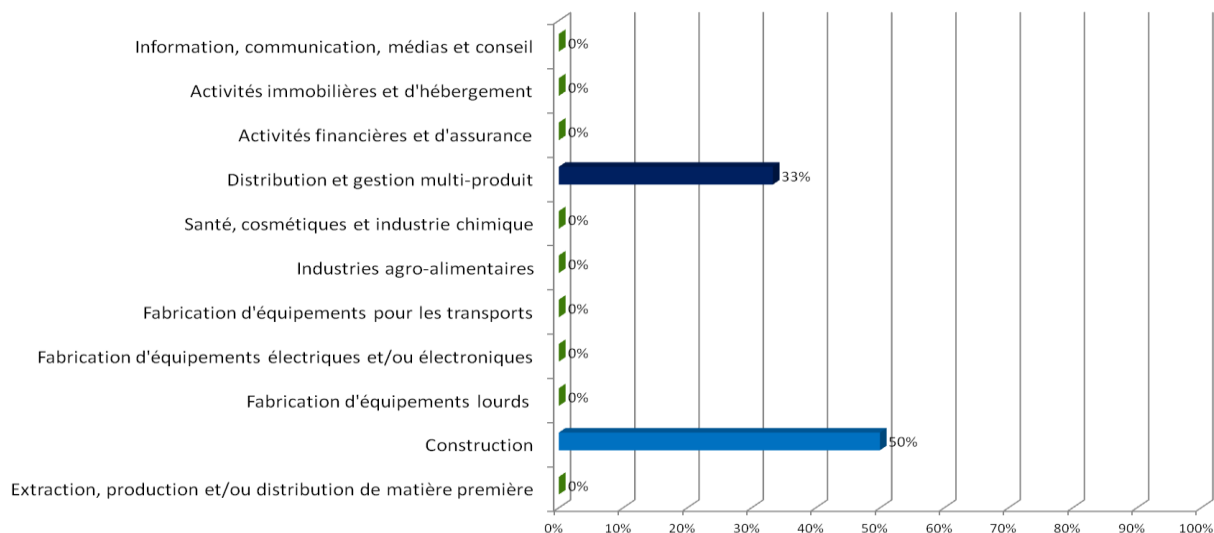


Graphique 16 : Répartition des différents regroupements d'activités menant une sensibilisation de leurs collaborateurs

3 entreprises du CAC 40 offrent des formations en lien avec la biodiversité à leurs collaborateurs.

Si les actions de sensibilisation menées auprès des collaborateurs restent faibles au sein des entreprises du CAC 40, les formations qui leur sont offertes sont encore plus rares. Seules 3 entreprises sur 40 rapportent des initiatives de formation de leurs employés dans leurs rapports. On peut remarquer que les regroupements d'activités dont les entreprises offrent des formations à leurs employés, « Construction » et « Distribution et gestion multi-produit », sont les deux regroupements qui mènent le plus d'actions de mobilisation auprès de leurs collaborateurs. Dans ces entreprises, il existe très souvent un outil interne dédié à la fois à la formation et à la sensibilisation des employés.



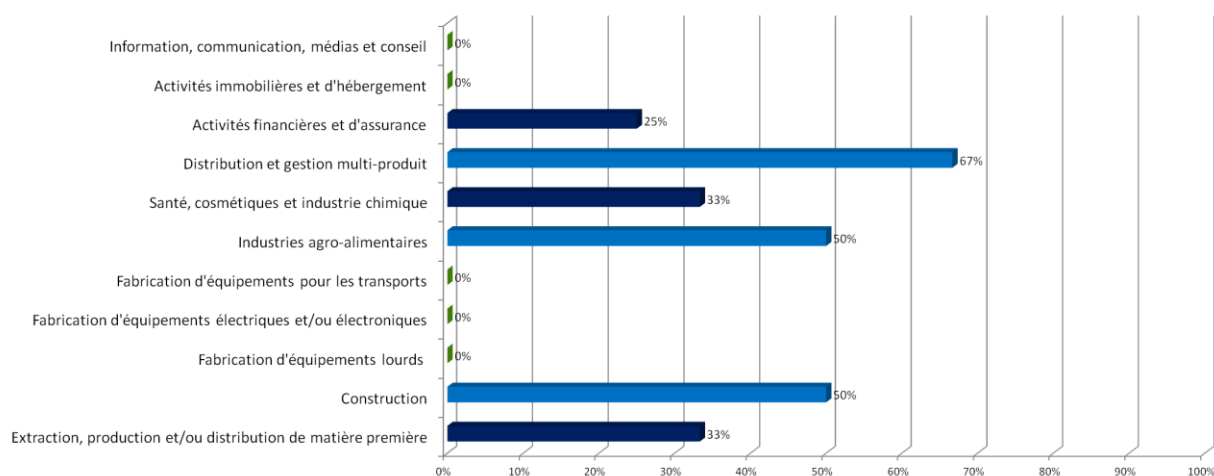


Graphique 17 : Répartition des différents regroupements d'activités offrant des formations à leurs collaborateurs

9 entreprises du CAC 40 possèdent un système de collecte de données pour mener un reporting biodiversité.



Moins d'un quart des entreprises communique sur l'existence d'un système de collecte de données dans le but de réaliser un reporting biodiversité de leurs activités. La manière dont les entreprises récoltent les informations relatives à la gestion de la biodiversité vis-à-vis de leurs activités reste donc une notion très mal traduite dans les rapports RSE. Les entreprises semblent faire remonter un peu aléatoirement les actions et informations concernant ce sujet.

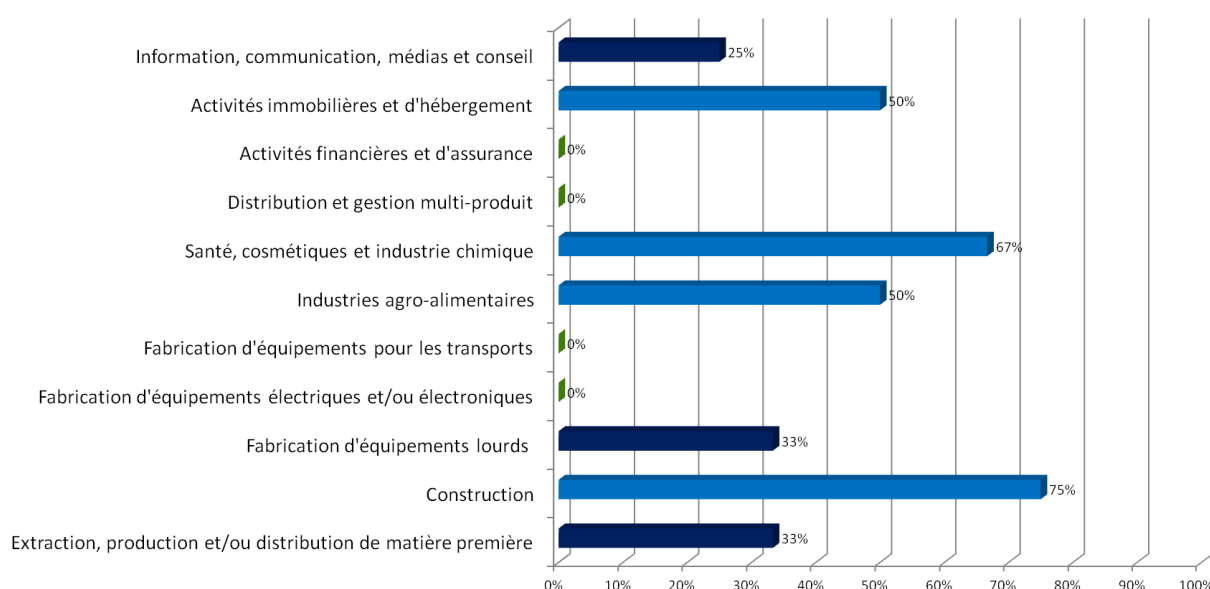


Graphique 18 : Répartition des différents regroupements d'activités possédant un système de collecte de données pour mener un reporting biodiversité

11

entreprises du CAC 40 mentionnent un tableau de bord Biodiversité dans leurs rapports publics.

Seule une dizaine d'entreprises présente un tableau de bord relatif à la biodiversité dans leurs rapports publics, contenant des indicateurs biodiversité définis et mesurés régulièrement. Outre le faible nombre d'entreprises établissant un tel tableau récapitulatif, il est intéressant de constater que ces entreprises ne sont pas forcément celles qui présentent leur système de collecte de données sur la biodiversité. En effet, les regroupements d'activités « Information, communication, médias et conseil », « Activités immobilières et d'hébergement », ou encore « Fabrication d'équipements lourds » présentent par exemple un tableau de bord, mais n'expliquent pas les méthodes de réalisation de celui-ci en détail. D'autres regroupements au contraire, comme par exemple « Activités financières et d'assurance » ou « Distribution et gestion multi-produit », présentent leur système de collecte de données, mais ne dressent pas de tableau de bord récapitulatif de leurs informations recueillies.



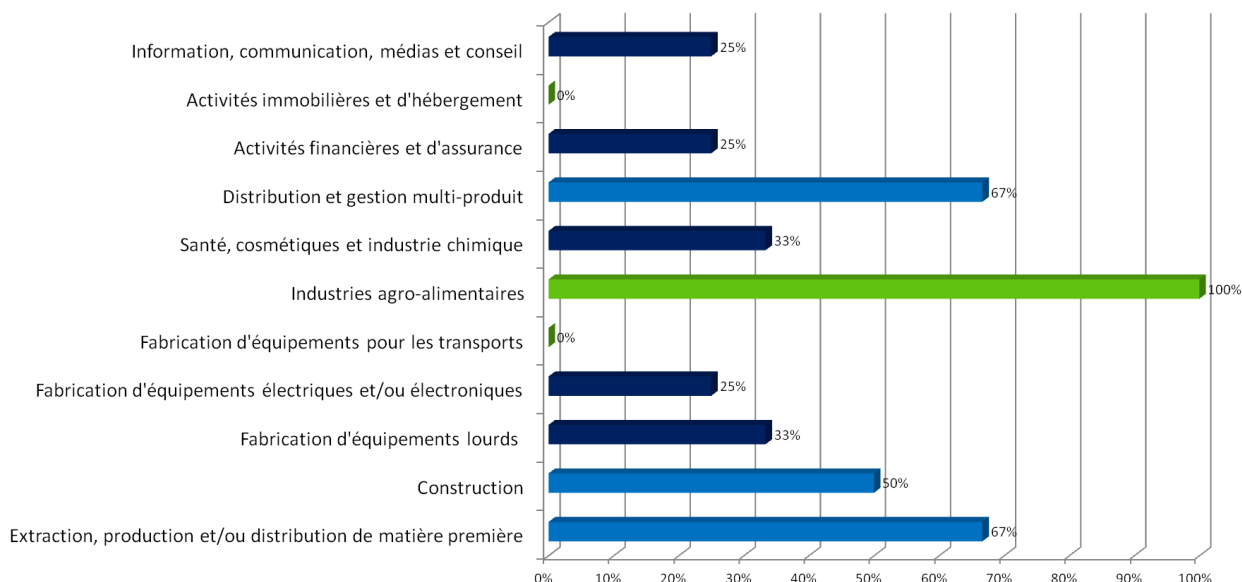
Graphique 19 : Répartition des différents regroupements d'activités établissant un tableau de bord concernant la biodiversité

De plus, exception faite de quelques entreprises qui possèdent des tableaux de bord biodiversité détaillés, les tableaux de bord présentés par les entreprises comportent en général moins d'une dizaine d'indicateurs, ne reflétant pas forcément la politique lorsqu'il y en a une d'énoncée. Les informations sont en général recueillies depuis moins de cinq ans principalement et les comparaisons entre les différentes années sont relativement peu approfondies ou expliquées dans les rapports.

15

entreprises du CAC 40 mentionnent les moyens financiers mis en œuvre pour la protection de la biodiversité ou pour les initiatives entreprises.

Moins de la moitié des entreprises du CAC 40 communique sur les moyens financiers qu'elles mettent en œuvre dans la cadre de la protection de la biodiversité ou pour les initiatives qu'elles entreprennent. Les moyens financiers mis en œuvre sont très souvent explicités par le biais des informations relatives à la Fondation d'entreprise ou des éventuelles activités de recherche menées par le groupe. On peut constater que la précision donnée concernant les fonds attribués reste très faible. Les moyens engagés par les entreprises divergent d'un groupe à l'autre, et varient parfois de manière relativement importante entre les différentes activités d'une même entreprise. Les montants restent extrêmement faibles par rapport au chiffre d'affaires de ces entreprises.



Graphique 20 : Répartition des différents regroupements d'activités évoquant des moyens financiers chiffrés

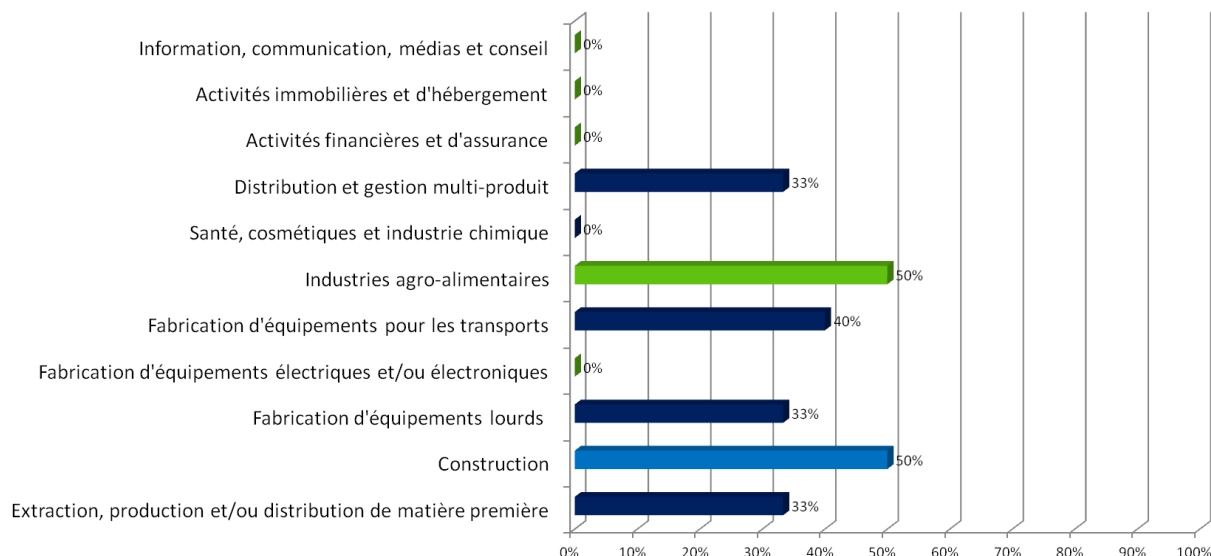
III.10. Analyse cartographique des enjeux de biodiversité

9

entreprises du CAC 40 ont développé des outils de cartographie de la biodiversité.

Moins de dix entreprises du CAC 40 ont développé des outils de cartographie de la biodiversité sur les zones qu'elles exploitent pour leurs activités, bien que ce sujet possède des enjeux à la fois globaux et locaux. On remarque que certains secteurs possédant des outils de cartographie de leurs zones d'exploitation ne dressent cependant pas de tableau de bord concernant la biodiversité, comme il est le

cas pour les regroupements « Distribution et gestion multi-produit » ou « Fabrication d'équipements pour les transports » par exemple. A l'inverse, certaines entreprises réalisent un tableau de bord, mais ne communiquent pas sur leur système de cartographie, comme c'est le cas pour les regroupements « Information, communication, média et conseil » ou « Santé, cosmétique et industrie chimique » par exemple.



Graphique 21 : Répartition des différents regroupements d'activités possédant des outils de cartographie de la biodiversité

III.11. Veilles, Recherche et Développement, et offres de produits et services menés par l'entreprise

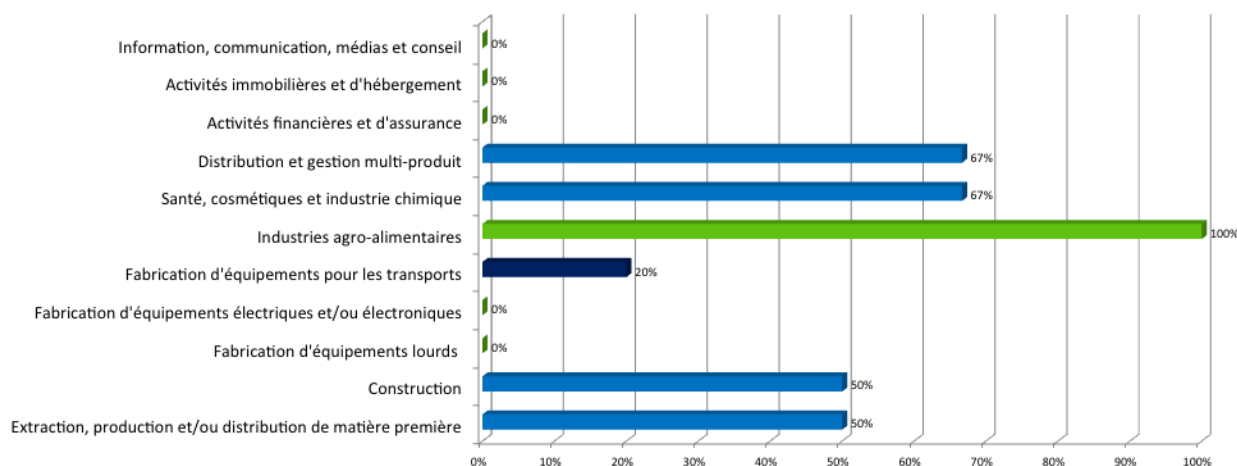
2 entreprises du CAC 40 mènent des actions de veille concernant la problématique de la biodiversité.

Seulement deux entreprises mènent une veille concernant les problématiques de la biodiversité, selon les rapports de ces entreprises. Si la veille environnementale semble maintenant développée dans la plupart des entreprises et communiquée au grand public, la veille concernant la biodiversité reste encore extrêmement rare au sein des groupes du CAC 40. Ce constat nous amène à nous interroger quant à l'anticipation réglementaire et technologique menée par les entreprises, qui semble inexistante et qui pourrait constituer un avantage concurrentiel certain et de plus en plus déterminant dans les stratégies des entreprises.



12 entreprises du CAC 40 mènent des travaux de Recherche & Développement en lien direct avec la biodiversité.

Moins de la moitié des entreprises du CAC 40 communique sur d'éventuels travaux de Recherche et Développement (R&D) menés en leur sein sur cet enjeu. Il existe des différences importantes entre les regroupements. En effet, les entreprises des regroupements semblent soit impliquées de manière significative dans des travaux de R&D, soit pas du tout concernées par de telles initiatives. Les regroupements les plus avancés dans ce domaine sont « Industries agroalimentaires », « Distribution et gestion multi-produit », ou encore « Santé, cosmétique et industrie chimique » : la biodiversité est en effet considérée comme une question plus stratégique, du fait de leurs problématiques de sourcing direct importantes. Ce sont donc ces entreprises qui mènent le plus de travaux de R&D en lien avec la biodiversité, car elles affectent directement leurs activités et leur existence.

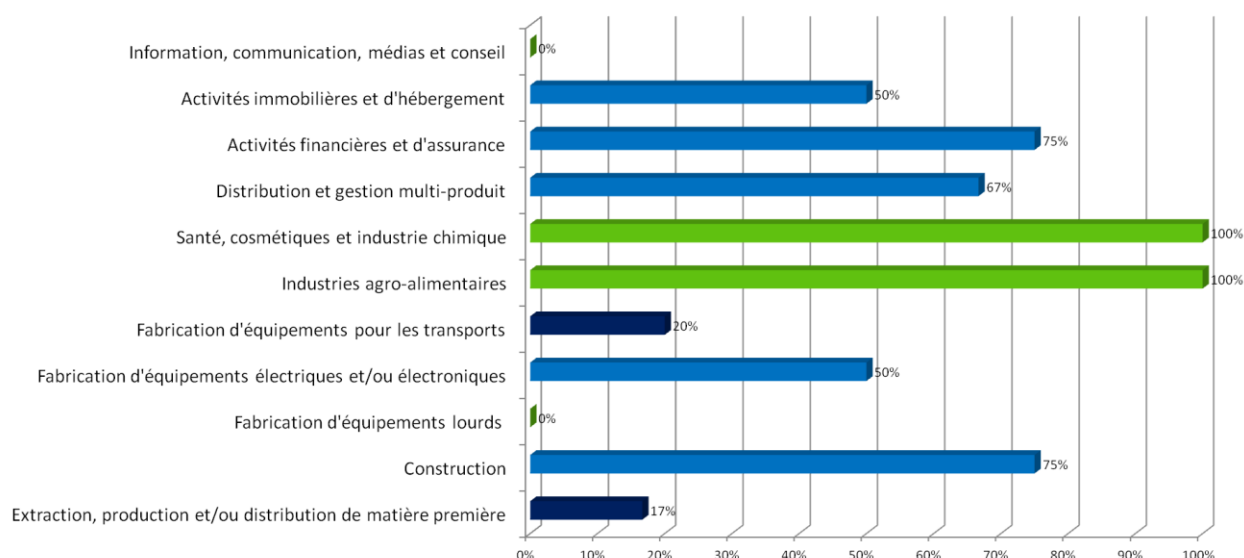


Graphique 22 : Répartition des différents regroupements d'activités menant des travaux de Recherche & Développement en lien avec la biodiversité

18 entreprises du CAC 40 ont développé des offres de produits et/ou de services en lien direct avec la biodiversité.

Moins de la moitié des entreprises a développé des offres en lien direct avec la biodiversité et sa protection. Il est intéressant ici de comparer les résultats avec ceux concernant les travaux de R&D : en effet, la comparaison permet de mesurer le degré de maturité des entreprises dans leur capacité à présenter à leurs clients des offres intégrant les problématiques de biodiversité. Parmi les entreprises menant des travaux de R&D, on constate que celles-ci ont presque toutes développé des produits ou des services en lien avec la biodiversité, qui sont commercialisés ou non. Elles possèdent donc une certaine capacité à mener des travaux de recherche aboutissant à des offres sur le marché, intégrées dans le portfolio de leurs offres.

Certaines entreprises ne communiquent pas sur leurs travaux de R&D dans leurs rapports publics, mais disposent de produits ou de services en lien direct avec la biodiversité, comme le regroupement « Fabrication d'équipements électriques et/ou électroniques » par exemple. Les stratégies de communication sur la réalisation de travaux de recherche en lien avec la biodiversité varient ainsi fortement d'une entreprise à l'autre, certaines ne faisant pas ce lien.



Graphique 23 : Répartition des différents regroupements d'activités possédant des offres de produits et/ou de services en lien direct avec la biodiversité





B&L *évolution*

www.empreinte-biodiversite.org

IV. Conclusion

Les enjeux de la biodiversité pour l'entreprise sont plus ou moins repris par les sociétés et notamment cette différence est forte en fonction des secteurs d'activité. Les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes sont mieux appréhendés que la notion de dépendance. Le périmètre d'analyse des entreprises est souvent très restreint : il s'agit de quelques sites particuliers qui ont mis en place une bonne pratique. Si parfois le périmètre est celui de l'ensemble de l'activité de l'entreprise, il est très rarement celui de l'ensemble de la chaîne de valeur ou sphère d'influence. Certaines entreprises, principalement en lien direct avec la biodiversité mènent des projets de R&D et commencent à repenser leurs produits et services en symbiose avec la biodiversité. Enfin, le formalisme, les outils et indicateurs ne sont pas encore courants pour les entreprises analysées.

Nous espérons que ce premier exercice d'évaluation des politiques *biodiversité* des entreprises permettra d'inspirer rapidement une prise de conscience renforcée et un engagement plus grand de la part de nos entreprises sur cet enjeu plus que d'actualité. Nous avons pour projet d'élargir l'année prochaine le nombre d'entreprises évaluées afin d'inciter un plus grand nombre d'entreprises à suivre une démarche d'amélioration continue et de transformation en profondeur des modèles, pour aboutir à une économie réintégrée dans le vivant – comme l'appelaient de leurs vœux deux grands penseurs et scientifiques Robert Barbault et Jacques Weber – condition nécessaire pour un véritable développement durable.



Références

Barbault R. & Weber J. – La vie, quelle entreprise !. Sciences Ouvertes (2010)

Eurosif, Overview of biodiversity and ecosystem services (BES). Biodiversity Theme Report – 2nd in a series. June 2009.

Gerain Y. et Leconte D., Panorama des agences de notation extra-financière. Centre de recherche ISR, Novethic. Septembre 2011.

Grigg, A., Cullen, Z., Foxall, J., Crosbie, L., Jamison, L. and Brito, R., The Ecosystem Services Benchmark: A tool for investors to assess the management of biodiversity and ecosystem services risks and opportunities in companies with an agricultural supply chain. Guidance Document. The Natural Value Initiative (NVI). October 2009.

JORF n°0099 du 26 avril 2012 page 7439 texte n° 18. *Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.*

Kamelgarn Y. et Martin S., Baromètre 2013 du reporting environnemental de l'immobilier. Novethic. 2013.

Maresca B., Etude exploratoire pour une évaluation des services rendus par les écosystèmes en France. Application du Millenium Ecosystem Assessment à la France. Collection des rapports n°260. Département « Evaluation des Politiques Publiques », Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC). Septembre 2009.

Morandeau D. and Vilaysack D., Compensating for damage to biodiversity: an international benchmarking study. Collection "Études et documents" of the Economy, Evaluation and Integration of Sustainable Development Service (SEIIDD) at the General Commission for Sustainable Development (CGDD). August 2012.

Mulder I. et ClementsHunt P., Le capital naturel, un mythe ? Intégrer la biodiversité et les services écosystémiques (BES) dans la finance. Biodiversity and Ecosystem Service Work Stream (BESWS), UNEP Finance Initiative. Octobre 2010.

Nations Unies, Convention sur la Diversité Biologique. 1992.

Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE), Analyse comparative d'indicateurs de développement durable. Octobre 2003.

Oekom research AG and Deutsche Performancemessungs-Gesellschaft für Wertpapierportfolios mbH (DPG), Double Dividend with Sustainability Ratings from oekom research. Results of a comparative analysis of share performance based on oekom research AG's sustainability ratings. July 2012.

Péguin M., Moncorps S. et Rolland G., Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France. Volume 1 : Contexte et enjeux. Comité français, UICN. Juin 2012.

Perceval C., McCormick N., Rafiq M., Business-related biodiversity assessments. Background discussion note for workshop. High Level Conference on Business & Biodiversity. European Initiative on Business and Biodiversity. Lisbon, Novembre 2007.

Phantarangsi M., Morandeau D. et Meilhac C., Entreprises et biodiversité, premiers résultats d'enquête. Commissariat général au Développement Durable. ISSN 2100 – 1634. Février 2011.

Rapports développement durable / RSE / Documents de référence des entreprises du CAC40.

Waysand C., Perbet M., Lavison C., Valles E., Notation = évaluation ? Volume 3 : La notation extra-financière. Cahiers de l'évaluation n°6. Juillet 2012.



RSE – Energie – Biodiversité

Entrepreneurs du Changement

18 rue Yves TOUDIC
75 010 PARIS

+33 9 81 49 72 59

www.empreinte-biodiversite.org

Contact :

Sylvain Boucherand

sylvain@empreinte-biodiversite.org